

Objet : Désignation du Secrétaire de Séance

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D132

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENG a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

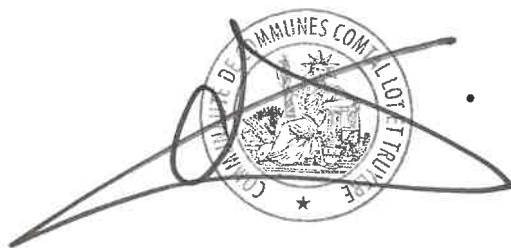
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Céline GIMALAC pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La ~~Commissaire~~ ~~Secrétaire~~ des Services
Madame Claire MOLNIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 18
mai 2026

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D133

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 18 mai 2026.

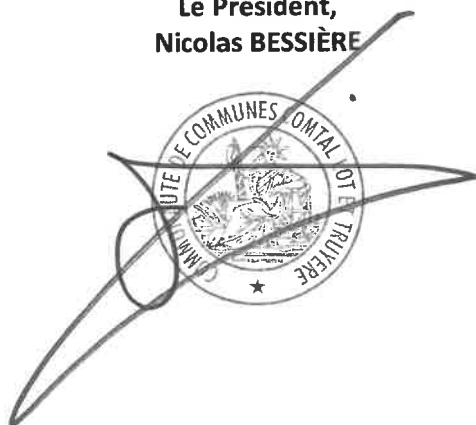
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du lundi 18 mai 2026.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gimalac', positioned below the name of the secretary of the meeting.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLNIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Compte rendu des décisions du
Président

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D134

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40Membres présents : 29Suffrages exprimés : 39Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0Conseillers (ères) présents (es) :**Mesdames** : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSOSecrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rend compte des décisions pris depuis le précédent Conseil, jusqu'au mardi 16 juin 2026 (date d'envoi de convocation), tels que mentionnés ci-après :

| | |
|-------------------|--|
| 2026-DP-13 | Décision du Président portant sur la signature d'un avenant n° 1 concernant le bail de la SCM Puech Quintard Fuster kinésithérapeute à la maison de santé de Bozouls |
| 2026-DP-14 | Décision du Président portant sur la signature d'un avenant n° 1 concernant le bail de la SCM Puech Quintard Fuster kinésithérapeute à la maison de santé de Saint Come d'Olt |
| 2026-DP-15 | Décision du Président portant sur : Souscription d'un emprunt, auprès du Crédit Agricole Midi-Pyrénées, d'un montant de 500 000 € sur le budget annexe Assainissement Collectif (30001) pour financer différents investissements |
| 2026-DP-16 | Admission en non-valeur de créance / budget principal 30 000 |
| 2026-DP-17 | Admission en non-valeur de créance / budget annexe enfance 30 015 |
| 2026-DP-18 | Admission en non-valeur de créance / budget annexe assainissement collectif 30 001 |
| 2026-DP-19 | Admission en non-valeur de créance / budget annexe SPANC 30 002 |

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'ensemble des décisions tels que présentées ci-dessus, pris par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2026-04-01-D087 du 1^{er} avril 2026, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 7 9 JUIN 2026
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Désignation du représentant à
l'ATMO Occitanie**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D135

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique la Communauté de Commune adhère à l'association ATMO Occitanie et qu'il convient de désigner un délégué pour représenter la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'ATMO Occitanie.

ATMO Occitanie est l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) régionale. Il s'agit d'un observatoire responsable de la production des données sur les polluants atmosphériques, dont la communauté de communes a besoin pour poursuivre la réalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), accessibles uniquement sur adhésion.

Pour information, le montant de la cotisation à l'association ATMO Occitanie est de 210 euros

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Céline DEMEYER en qualité de représentant de la Communauté de Communes à l'ATMO Occitanie
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

**La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIÈRE**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère au Contrat Territorial Occitanie

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
Vu le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 ;

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il convient de désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant, pour représenter la Communauté de Communes au comité de programmation du Contrat Territorial Occitanie de ce même périmètre, suite au renouvellement des équipes communales et intercommunales.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Nicolas BESSIERE en qualité de titulaire et de Madame Magali BESSAOU en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de Communes au sein du comité de programmation du Contrat Territorial Occitanie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance
Céline GIMALAC**



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Céline Gimalac", written in a cursive style.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Rapport d'Activités
2025**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D138

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère,

Monsieur le Président précise que l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que "Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

Ainsi avant que ce rapport ne soit transmis à toutes les communes de la communauté de communes, il y a lieu que les élus communautaires reçoivent communication du rapport 2025 et prennent acte de son contenu.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère ;
- **APPROUVE** que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils Municipaux ;

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La secrétaire de séance
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

30 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

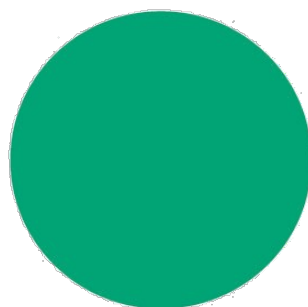
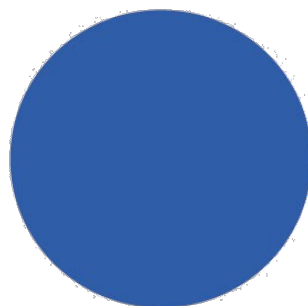
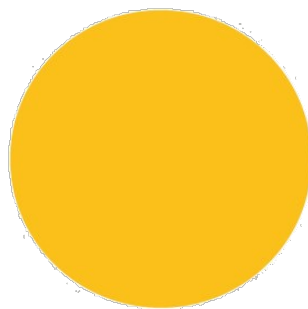
**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINER**

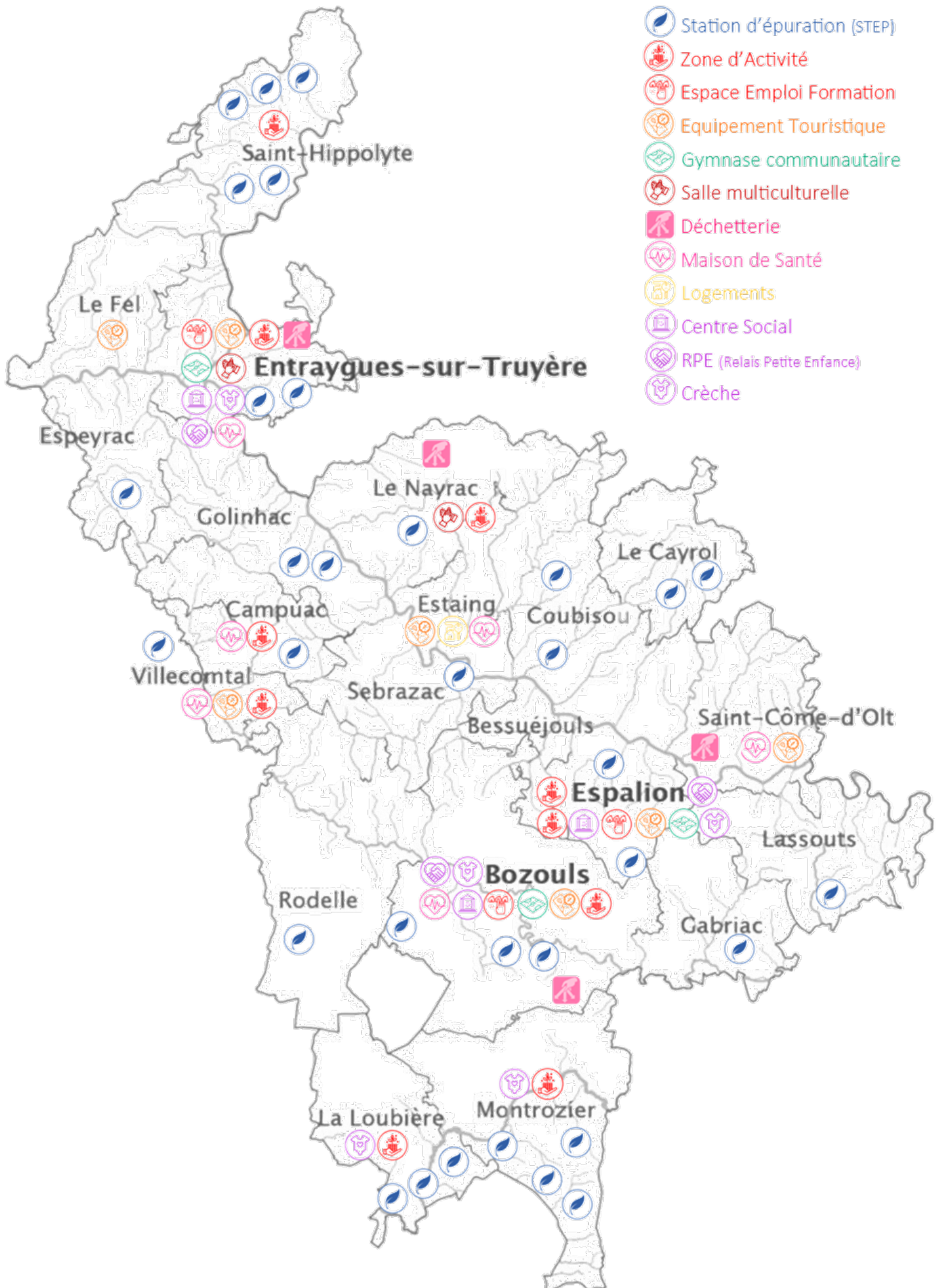
Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

25

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ

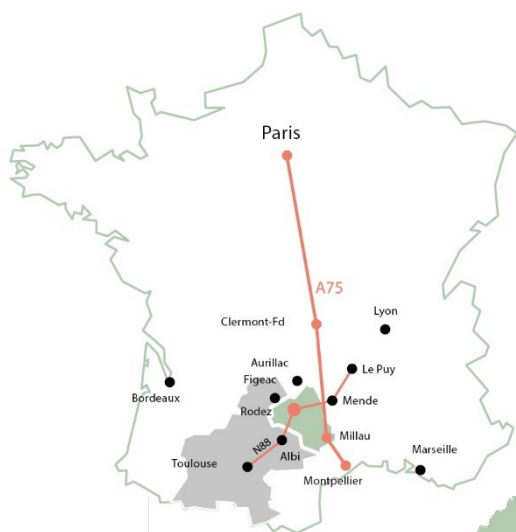
2025





PRESENTATION DU TERRITOIRE

Comtal Lot et Truyère



Le territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, situé dans le Nord-Aveyron, en région Occitanie, se compose de 21 communes, sur un espace très étendu de 644 km² pour une population de plus de 20 000 habitants.

L'intercommunalité présente un fort potentiel touristique et des atouts d'attractivité de grande notoriété. Au cœur de la Vallée du Lot, elle s'organise de part et d'autre de la rivière qui apparaît comme le fil conducteur entre les communes, et exprime, à travers l'architecture, les paysages et les usages, les caractéristiques patrimoniales du territoire.



21 communes membres : Bessuéjols, Bozouls, Campuac, Le Cayrol, Coubisou, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Espeyrac, Estaing, Le Fel, Gabriac, Golinhac, Lassouts, La Loubière, Gages-Montrozier, Le Nayrac, Rodelle, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Hippolyte, Sébrazac, Villecomtal

- Le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et

Truyère : **Nicolas BESSIERE**

- 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Economie : **Eric PICARD**
- 2^{ème} Vice-Président en charge de la commission Aménagement de l'espace – Urbanisme : **Jean-Michel LALLE**
- 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme : **Jean-Luc CALMELLY**
- 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances : **Bernard BOURSINHAC**
- 5^{ème} Vice-Président en charge de la commission Environnement – Assainissement : **Bernard SCHEUER**
- 6^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Administration – Moyens généraux : **Magali BESSAOU**
- 7^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Communication – Attractivité : **Nathalie COUSERAN**
- 8^{ème} Vice-Président en charge de la commission Services partagés – Mutualisation des moyens : **Laurent GAFFARD**
- 9^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Social – Emploi – Services à la personne : **Elodie GARDES**
- 10^{ème} Vice-Président en charge de la commission Sport : **Pierre PLAGNARD**
- 11^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Culture – Patrimoine : **Sylvie TAQUET-LACAN**
- 12^{ème} Vice-Président en charge de la commission Infrastructures – Bâtiments – Voirie : **Jean-Louis RAMES**



2025 EN COMTAL LOT ET TRUYÈRE

RETROSPECTIVE EN IMAGES

Les temps forts de l'année

INAUGURATION DES TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE DE SAINT-JULIEN-DE-RODELLE

Samedi 6 décembre 2025 a eue lieu l'inauguration des travaux à Saint-Julien-de-Rodelle. Le bourg a en effet été perturbé quelques mois pour permettre la réfection de tous les réseaux humides du village.

Un travail collaboratif dès le début du projet entre le SMAEP, la Mairie et la Communauté de Communes le SMAEP : pour mettre en place un groupement de commande afin que tous les réseaux soient refaits en même temps et ainsi éviter de rouvrir 5 ou 10 ans plus tard : la préparation et organisation est plus longue mais au moins l'entièreté des bourgs est refaite et il n'est pas nécessaire d'y repasser

L'assainissement en Comtal Lot et Truyère : à l'instar de la voirie, un programme ambitieux d'investissement d'1,5 millions par an porté par les élus communautaires sur tout le territoire avec récemment : Sébrazac, Lioujas, Ceyrac et à venir Aboul, Golin hac, Bezannes

Les travaux :

Plus de 2 kilomètres de linéaire de réseaux, en assainissement uniquement, ont été nécessaires. Construction de la Station d'épuration, dimensionnée à 110 Equivalents Habitants, comprenant 2 postes de relevage, 65 habitations raccordées. Un village totalement assaini qui répond aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Les travaux sont réalisés conjointement avec la mairie de Rodelle puisque le renouvellement d'eau potable du bourg de Saint-Julien-de-Rodelle a été fait simultanément. Ainsi, les réseaux humides du village : eau potable, pluvial et assainissement sont neufs. La voirie a été refaite en suivant.

Coût de l'opération :

745 098,45 € répartis comme suit : réseau : 555 448,45 € et station d'épuration : 189 650,00 €

Subventions : Agence de l'eau : 106 000 € et Département : 36 740,00 €



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DU CENTRE BOURG DE CEYRAC

Après plus d'1 an de travaux 90 % des conduites d'eau ont été remplacées, la totalité de l'éclairage public a été basculé en lampes LED, les lignes électriques et téléphoniques ont été reprises et enfouies sur près de 75 % du village enfin pour l'assainissement il a été renouvelé sur la totalité des quartiers historiques et le long de la D59 ainsi que le raccordement des anciens réseaux. Les aménagements de l'entrée du village sont réalisés par une aire de jeux et un parking.

La communauté a investi 478 000 € pour la construction du réseau et 135 000 € pour la station d'épuration, le Sieda 290 000 €, le syndicat des eaux 368 000 €, la commune 200 000 €.

VISITES OFFICIELLES :

DE MADAME LA PRÉFÈTE ET MADAME LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



TOPOGUIDE COMTAL, LOT ET TRUYÈRE : 1^{ère} ÉDITION

Cette édition voit l'aboutissement d'un véritable projet de découverte et de mise en valeur de nos paysages et de vos communes. Avec 45 itinéraires proposés, ces randonnées sont un outil d'appropriation et d'appartenance du territoire au service des habitants et du patrimoine, pour donner envie d'explorer les communes, leurs pépites, leurs points de vue à couper le souffle.

Ce travail a été mené en transversalité avec les passionnés, élus, randonneurs, structures, forces vives de la randonnée, le tout mis en musique par notre référent communautaire activités de pleine nature. Cette nouvelle offre de circuits prolonge et complète l'existant : le Trail d'Aqui, les GR, le Camin d'Olt, les Espaces Naturels Sensibles, ...



RANDONNÉES
DU CAUSSE COMTAL AUX
VALLÉES DU DOURDOU,
DU LOT ET DE LA TRUYÈRE

45 randonnées - 1^{ère} édition

Comtal
Lot
Truyère

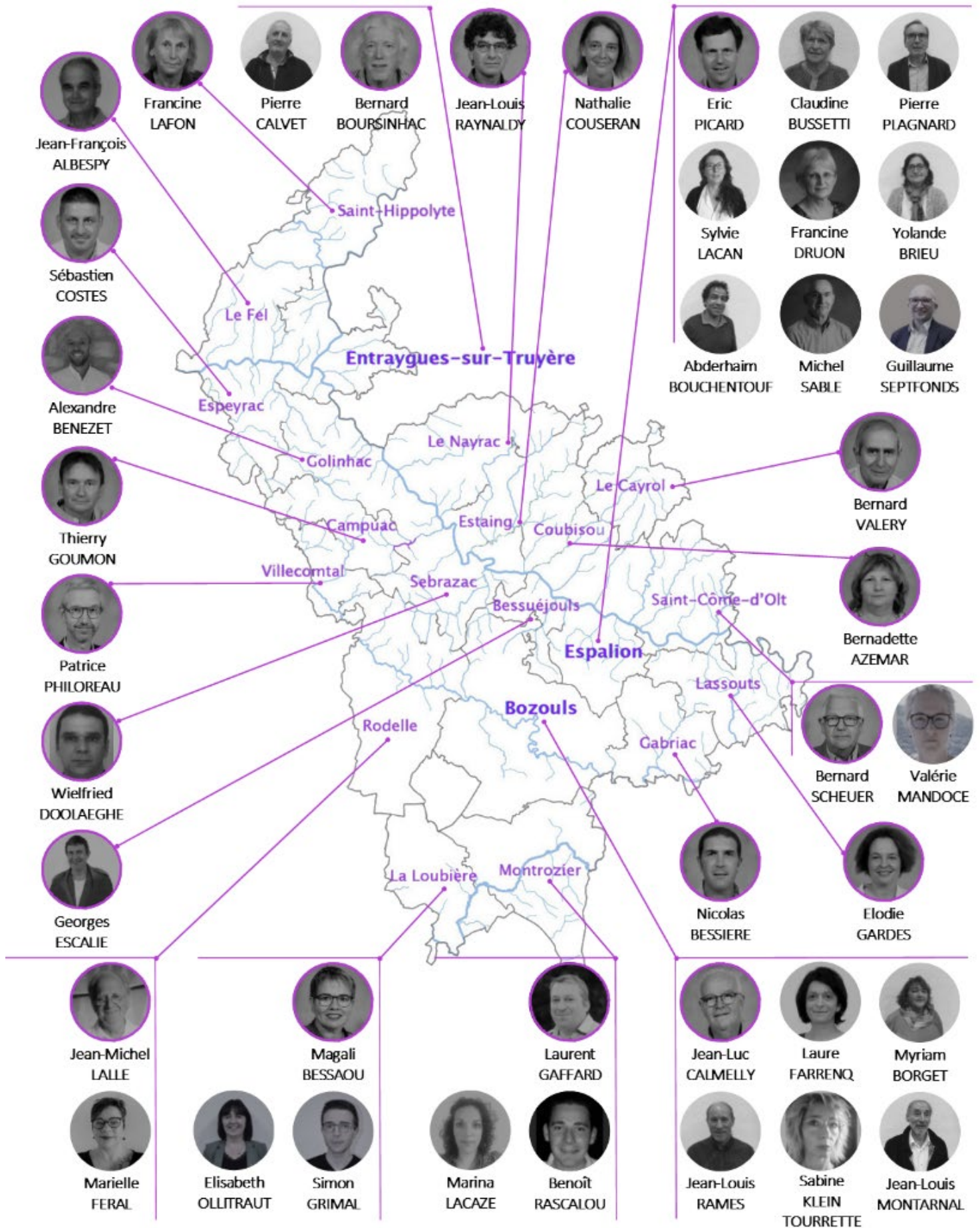
A promotional graphic for a hiking guide. It features a title in purple and black text, a subtitle, and a small badge indicating '45 randonnées - 1ère édition'. Below the text is a photograph of a lush green valley with a winding river. At the bottom left is the logo for Comtal, Lot, and Truyère, and at the bottom right is a circular map of the region.

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

Les associations partenaires accompagnées par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ont été invitées à un temps d'échange.

Cette soirée conviviale est l'occasion d'échanger entre élus communautaires et Président(e)s et membres des associations partenaires mais aussi de signer la convention de la subvention 2025. Cette rencontre institutionnelle permet de mettre en lumière les actions des associations, notre partenariat, et de valoriser les manifestations qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère. Un rendez-vous devenu incontournable pour ces acteurs forts du territoire !

LES 41 ÉLUS COMMUNAUTAIRES 2020-2026



Le territoire

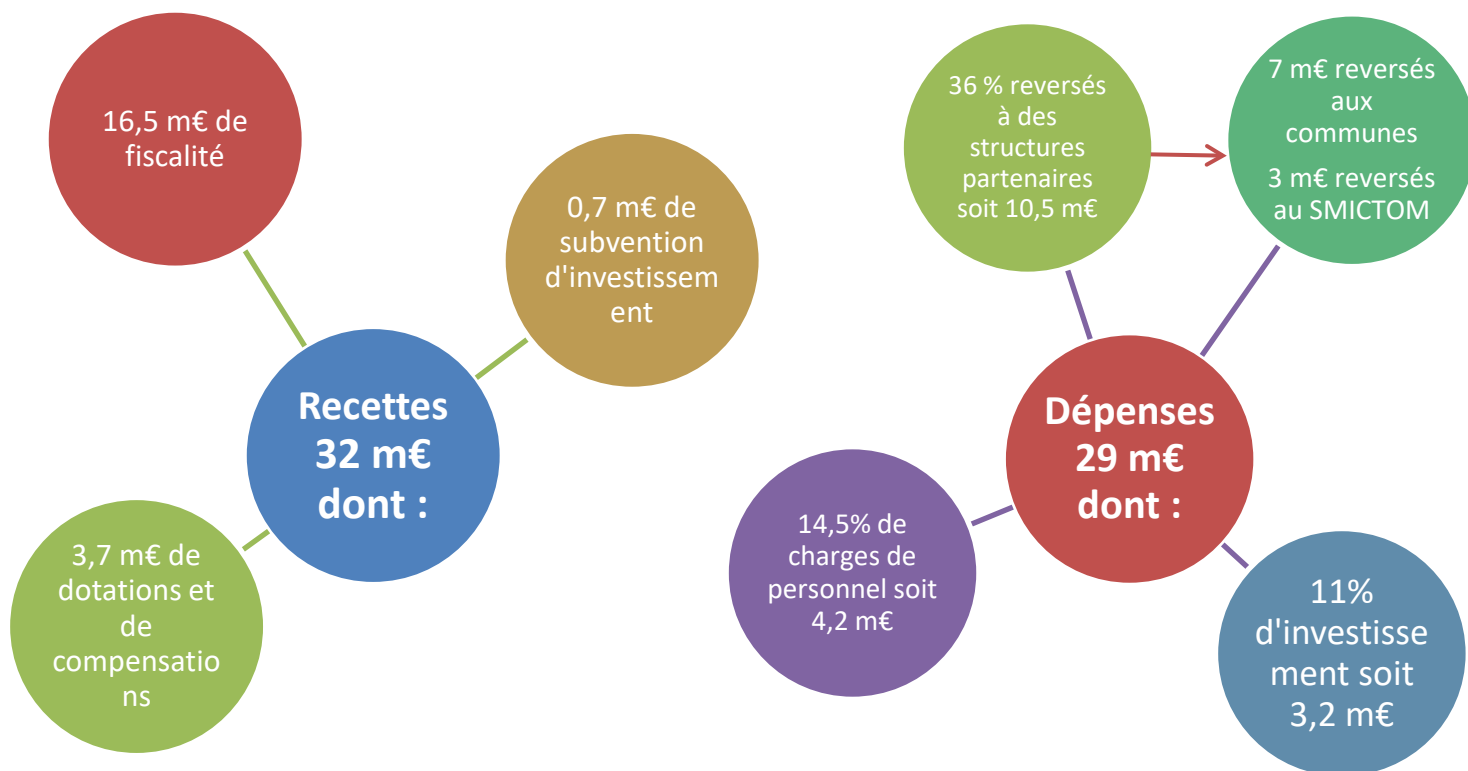
“

Avec 21 communes, la Communauté porte des projets autour de la qualité de vie et du développement impactant l'ensemble du territoire. Elle intervient dans des domaines aussi variés que l'Aménagement, l'Attractivité, l'Economie, la Culture, le Tourisme, le Sport, l'Assainissement (Collectif et Individuel), les Affaires Sociales, le Cadre de vie, la Voirie communautaire, les Bâtiments intercommunaux, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Urbanisme... La Communauté de Communes a délégué la collecte et le traitement des déchets des ménages au SMICTOM Nord Aveyron.

Chaque commune membre est représentée au sein du conseil communautaire qui est constitué de 41 élus.

Le siège social situé à Espalion regroupe 90 agents qui sont à pied d'œuvre pour homogénéiser leurs actions sur ce grand territoire et assister les élus dans la détermination du projet qui guidera leurs actions à court, moyen et long terme.

QUELQUES CHIFFRES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL :



2025, C'EST :

- ◇ 8 Conseils Communautaires
 - ◇ 8 Conférences des Maires
 - ◇ 18 commissions
- Soit 34 réunions formelles**



BUDGETS 2025 :

- L'ensemble des 20 budgets représente un montant total de 40 millions d'€ de dépenses réalisées
- ◇ dont 6 millions d'€ d'investissement réel
 - ◇ dont 22,5 millions d'€ de fonctionnement réel
 - ◇ dont 1,2 millions d'€ de remboursement de dette

LES SERVICES RESSOURCES



LES MARCHES PUBLICS

Le service Marchés publics assure la fonction de conseil et d'assistance en matière de commande publique auprès des élus et des services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

La Communauté de communes a procédé à la notification des marchés publics qui portent sur les opérations suivantes :

Les marchés de travaux ont permis notamment :

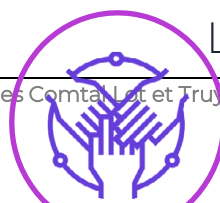
- Assainissement collectif et dissimulation des réseaux secs du village d'Aboul
- Travaux de fauchage et débroussaillage des intercommunales et chemins communaux

Les marchés de services / prestations intellectuelles concernent notamment :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Bozouls



- ⇒ **L'article 65 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique est venue assouplir les relations entre les Etablissement publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) et leurs communes membres en matière de mutualisation de l'achat.**
- ⇒ **L'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit la possibilité pour les E.P.C.I. de mener les procédures de passation et d'exécution des marchés publics, au nom et pour le compte de leurs communes membres et ce même si l'E.P.C.I. ne dispose pas de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé.**
- ⇒ **En 2022, la communauté de communes a engagé une telle démarche, avec la signature d'une convention avec ses communes membres pour la réalisation de prestations de vérifications et maintenances périodiques règlementaires des équipements suivants : extincteurs, jeux pour enfants, équipements sportifs, défibrillateurs et cloches des églises.**



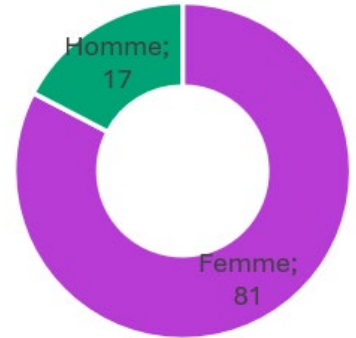
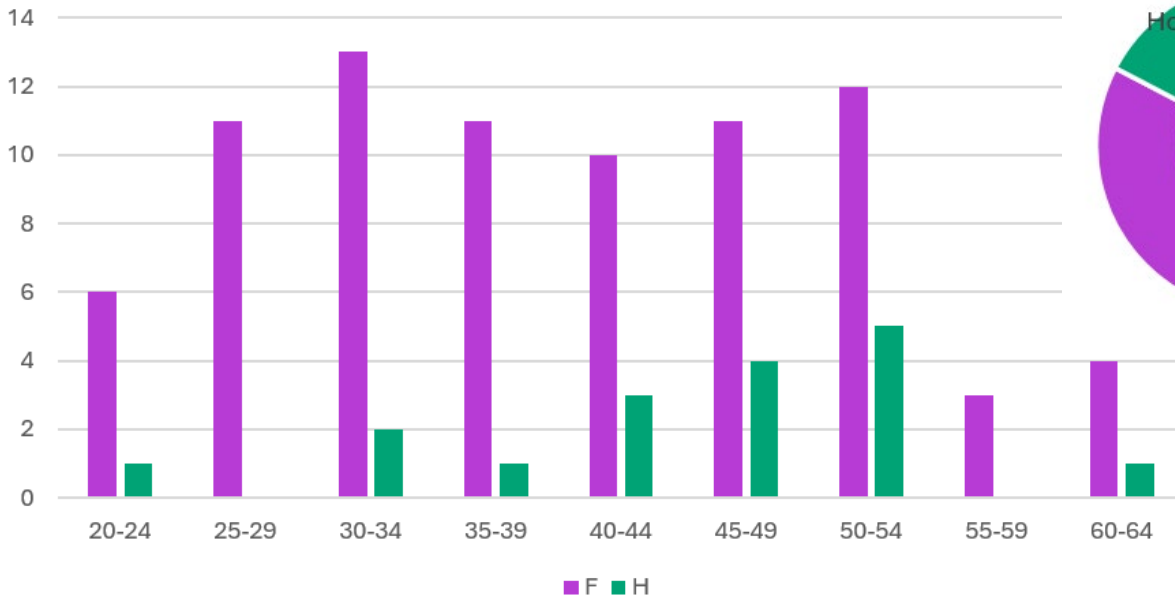
RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs et structure du personnel :

- Une équipe de 98 agents
- Les effectifs restent stables par rapport à 2024 (95 agents)

PYRAMIDE DES ÂGES

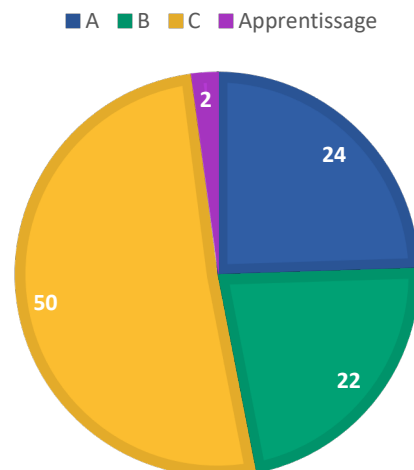


| Temps non complet | | Temps partiel | |
|-------------------|------|---------------|-----|
| Nombre agents | ETP | Nombre agents | ETP |
| 16 | 9.97 | 5 | 3.6 |

Le reste des agents étant à temps complet.

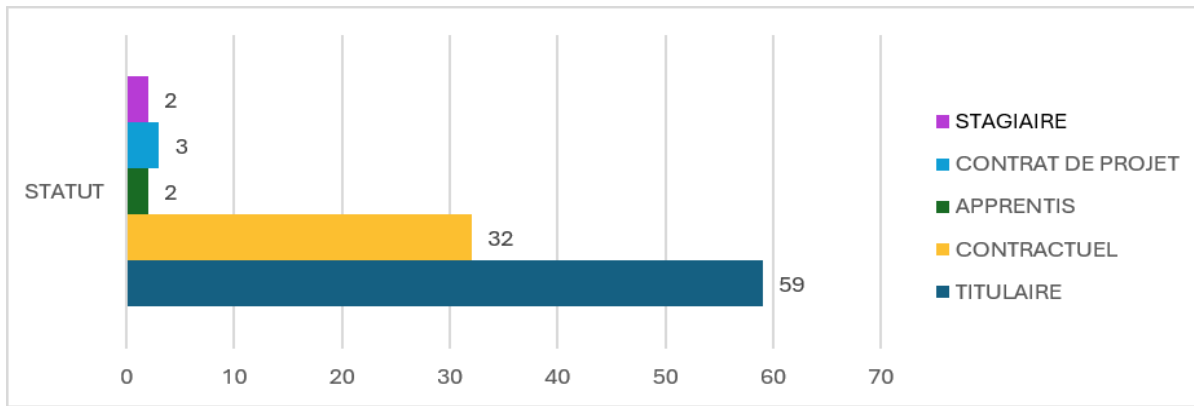
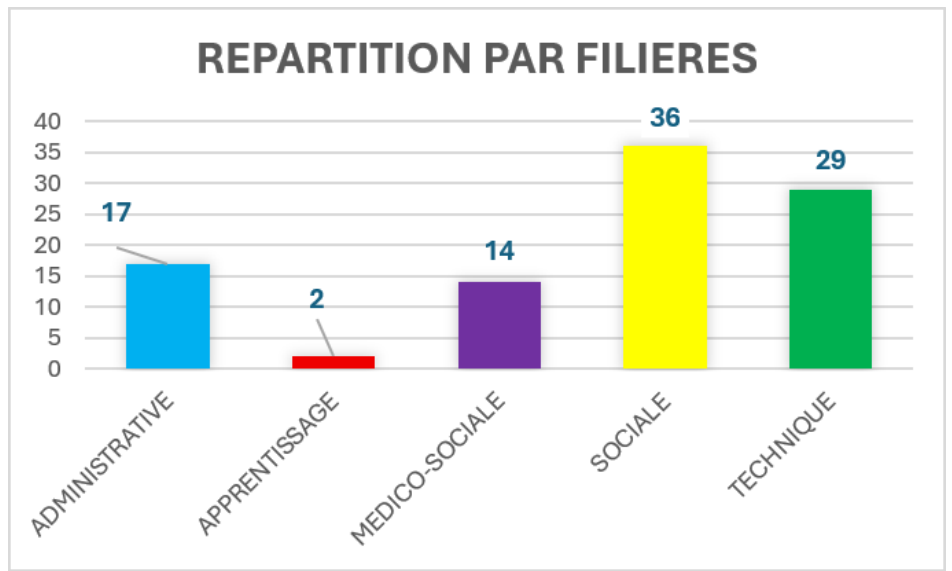
Une structure d'ingénierie au service du territoire et des communes membres

RTITION PAR CATÉGORIES



Les services de la Communauté de Communes sont répartis en directions placées sous l'autorité de la Direction Générale.

La répartition par service est la suivante :



La masse salariale pour 2025 s'élevait à **4 137 212 €** tous budgets confondus. Soit une augmentation de 9 % par rapport à 2024.

3. Mouvements du personnel

| | Entrée 2025 | Sortie 2025 | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|--|
| musée Vaylet | 0,17 | | TNC - contrat de projet 1 an |
| musée Vaylet | 0,08 | | TNC - contrat de projet 1 an |
| apprenti juridique | 0,17 | | alternance 1 an |
| apprenti petite enfance | 0,25 | | alternance 1 an |
| coordinatrice bibliothèque | | 0,65 | disponibilité |
| développeuse <u>eco/ territoriale</u> | | 0,58 | démission |
| auxiliaire petite enfance | | 0,65 | recrutement suite mutation |
| agent comptable | | 1 | retraite – remplacement par mutation interne |
| agent accueil | 0,12 | | CDD 1 an |
| agent assainissement | | 1 | Mutation - remplacé par CDD 1 an |
| agent assainissement | 0,17 | 0,75 | disponibilité - remplacé par CDD 1 an |

4. les RH en quelques données :

- environ 105 payes par mois
- 355 arrêtés du personnel
- 4 Réunions du Comité Social Territorial

Service comptabilité 2025

Nombre d'écritures comptables : 9 246 en dépenses, 25 208 en recettes

Factures émises :

Assainissement Collectif 16 638

Assainissement Non Collectif 3 894

Crèches 1 568

Zoom sur la facturation Assainissement collectif :

entre 800 et 1000 contacts par an qui aboutissent entre 350 à 450 réclamations avec régularisation de facture

ZOOM SUR LE BUDGET PRINCIPAL

| NOM OPERATION | D/R | Budget 2025 +RAR | Réalisé 2025 | % conso |
|---|-----|------------------|----------------|---------|
| 10 - Maison de santé Bozouls | D | 1 960 000,00 € | 24 019,84 € | 1% |
| | R | 750 000,00 € | | 0% |
| 12 - Signalétique et Travaux Espace Multiculturel du Nayrac | D | 0,00 € | | |
| | R | 14 400,00 € | | 0% |
| 14 - Travaux bâtiments | D | 168 510,76 € | 58 737,95 € | 35% |
| | R | 56 366,57 € | | 0% |
| 17 - Maison Médicale St Côme | D | 0,00 € | | |
| | R | 152 000,00 € | 152 000,00 € | 100% |
| 21 - Espaces Naturels Sensibles | D | 10 000,00 € | | 0% |
| | R | 0,00 € | | |
| 24 - Logistique | D | 137 656,88 € | 81 390,08 € | 59% |
| 28- Etude de Couesque | R | 0,00 € | 20 745,60 € | |
| 30 - Salle Multiculturelle et Gymnase Entraygues | D | 0,00 € | | |
| | R | 241 787,08 € | 215 000,00 € | 89% |
| 31 - Fonds de concours | D | 152 003,40 € | 30 000,00 € | 20% |
| 32 - Aménagement locaux administratifs | D | 22 844,30 € | 2 890,40 € | 13% |
| | R | 13 499,55 € | | 0% |
| 33 - Investissement Voirie | D | 1 218 901,19 € | 1 089 651,90 € | 89% |
| | R | 175 000,00 € | 32 838,50 € | 19% |
| 42 - Immobilisations | D | 517 896,17 € | 417 383,00 € | 81% |
| | R | 0,00 € | | |
| 43 - Aides Economiques | D | 211 958,50 € | 42 221,12 € | 20% |
| 44 - Requalification zone de La Bouysse | D | 1 990 887,59 € | 1 409 358,84 € | 71% |
| | R | 957 288,38 € | 250 793,66 € | 26% |
| 46 - Aide à l'habitat | D | 5 000,00 € | 883,00 € | 18% |
| 47 - Etudes | D | 9 600,00 € | 7 800,00 € | 81% |
| 48 - Aménagement chemin de St Jacques | D | 69 000,00 € | 43 378,50 € | 63% |
| | R | 0,00 € | 7 036,20 € | |
| 49 - Planification urbanisme | D | 242 908,33 € | 29 597,64 € | 12% |
| | R | | 4 400,00 € | |
| 50 - Randonnée | D | 34 834,00 € | 3 480,00 € | 10% |
| | R | 0,00 € | 613,00 € | |
| 51 - Conservatoire de musique | D | 660 000,00 € | 1,00 € | 0% |
| | R | 440 000,00 € | | 0% |
| TOTAL | D | 7 412 001,12 € | 3 240 793,27 € | 44% |
| | R | 2 800 341,58 € | 683 426,96 € | 24% |

Les subventions versées aux associations en 2025 :

| Associations | 103 300,00 |
|---|------------|
| Association ASA ROUERGUE | 9 000,00 |
| Association ASSOCIATION CAVALIER DU CAUSSE | 1 500,00 |
| Association AVEYRONNAISE CLASSIC MUTUELLE DES MOTARDS | 3 500,00 |
| Association BOZSPORT NATURE | 300,00 |
| Association BRAPP AVEYRON | 300,00 |
| Association CAP MOMES | 6 000,00 |
| Association CINECURE | 1 000,00 |
| Association COMITE DE FOIRE CHEVALINE | 1 000,00 |
| Association COMITE DES JEUNES DE BOZOULS | 2 000,00 |
| Association Culture en Caricanyon | 2 000,00 |
| Association ECURIE VALLEE D OLT | 2 000,00 |
| Association ESPALION APERO TRAIL | 1 000,00 |
| Association ESPALION EXPOS | 4 000,00 |
| Association FFPK | 2 000,00 |
| Association FOYER RURAL ESTAING | 500,00 |
| Association FOYERS RURAUX DE L'AVEYRON | 7 300,00 |
| Association INTERNATIONAL Pétanque d'Espalion | 10 000,00 |
| Association Jeunesse Motivée d'Entraygues | 5 000,00 |
| Association L'ESSIEU DU BATUT | 7 000,00 |
| Association MOTO CLUB LOT ET TRUYERE | 4 000,00 |
| Association Moto Club VILLECOMTAL | 4 000,00 |
| Association ORGUES ET MUSIQUES FESTIVAL EN VALLEE D'OLT | 1 700,00 |
| Association PASSERELLE | 10 000,00 |
| Association RANDO QUAD ENTRAYGUES | 300,00 |
| Association RENCONTRES MUSICALES DU PAYS D ENTRAYGUES | 1 600,00 |
| Association SAUVEGARDE DU CHATEAU DE CALMONT D'OLT | 5 000,00 |
| Association SKI CLUB BOZOULS COMTAL LOT TRUYERE | 1 800,00 |
| Association TENNIS - CLUB | 1 000,00 |
| Association TRADITIONS EN AUBRAC | 6 000,00 |
| Association UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS | 1 500,00 |
| Association VELO CLUB ESPALIONNAIS | 1 000,00 |



2/ 2025, UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DES COMMUNES



UNE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE

Les actions et outils

TOUTES LES RÉALISATIONS
SUR <https://comtal-lot-truyere.fr/>
ACTIONS, COMPETENCES, TERRITOIRE



RPE : tournage du film petite enfance à voir et revoir sur :
<https://www.facebook.com/reel/553113221187833>
<https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/enfance-jeunesse/philosophie>



Tract Relais
Petite Enfance

Ensemble, construisons
l'avenir de vos enfants

ACCOMPAGNER · INFORMER · ACCUEILLIR

Vestes imperméables



Stylos, carnets et
trousses pour les
scolaires (écoles
animations
culture)

1000 STYLOS 4 COULEUR RC1 1700847
MARGAUS 1 COULEUR 3 560,701

2025 a été marquée par la **période pré-électorale** et la prolongation d'une stratégie de communication interne, avec la création d'outils à disposition des agents, des crèches, des communes membres, des habitants, entreprises, structures partenaires du territoire et des canaux de communication (ex : presse locale, site internet, réseaux sociaux et bulletin intercommunal).

- Une communication *spécial crèche* (architecture, reportage vidéo et photo)
- Des notices d'information *pour les habitants, les partenaires, les communes, les associations...*
- Une présence sur les réseaux *sociaux, internet* :
 - Le **site internet** avec toutes les informations sur la collectivité pour les habitants : comtal-lot-truyere.fr
 - La chaîne **youtube** de la Communauté : 3 CLT
 - La page **facebook** @3clt.fr permettant de diffuser les actualités
 - Le compte **instagram** cc_comtal_lot_truyere
 - Une page **linkedin** tournée vers l'emploi, les entreprises
- Des articles dans la presse, dans les médias
- Création d'une *trame de newsletter*

Des outils à votre service financés par la CC
Les sites internet annexes <https://www.traildaqui.fr/>
<https://www.st-jacques-aveyron.com/>



SERVICES PARTAGÉS

MUTUALISATION DES MOYENS



L'ensemble des communes a été consulté pour adhérer aux groupements de commandes suivants avec celles qui le souhaitent :

- Vérifications des Jeux enfants : 18 communes
- Vérifications des Equipements sportifs 17 communes
- Vérification des Extincteurs 21 communes
- Appel d'offres pour la vérification des Défibrillateurs 18 communes
- Appel d'offres pour les Cloches des églises 18 communes

- **Achat mutualisé d'une balayeuse en 2023, avec chauffeur, pour l'entretien des villages. Total d'utilisation : environ 130 jours par an.**



La balayeuse de voirie est un véhicule de nettoyage des espaces publics, elle permet d'améliorer la propreté de la voirie mais aussi - dans le cadre environnemental - est une solution alternative aux produits phytosanitaires.

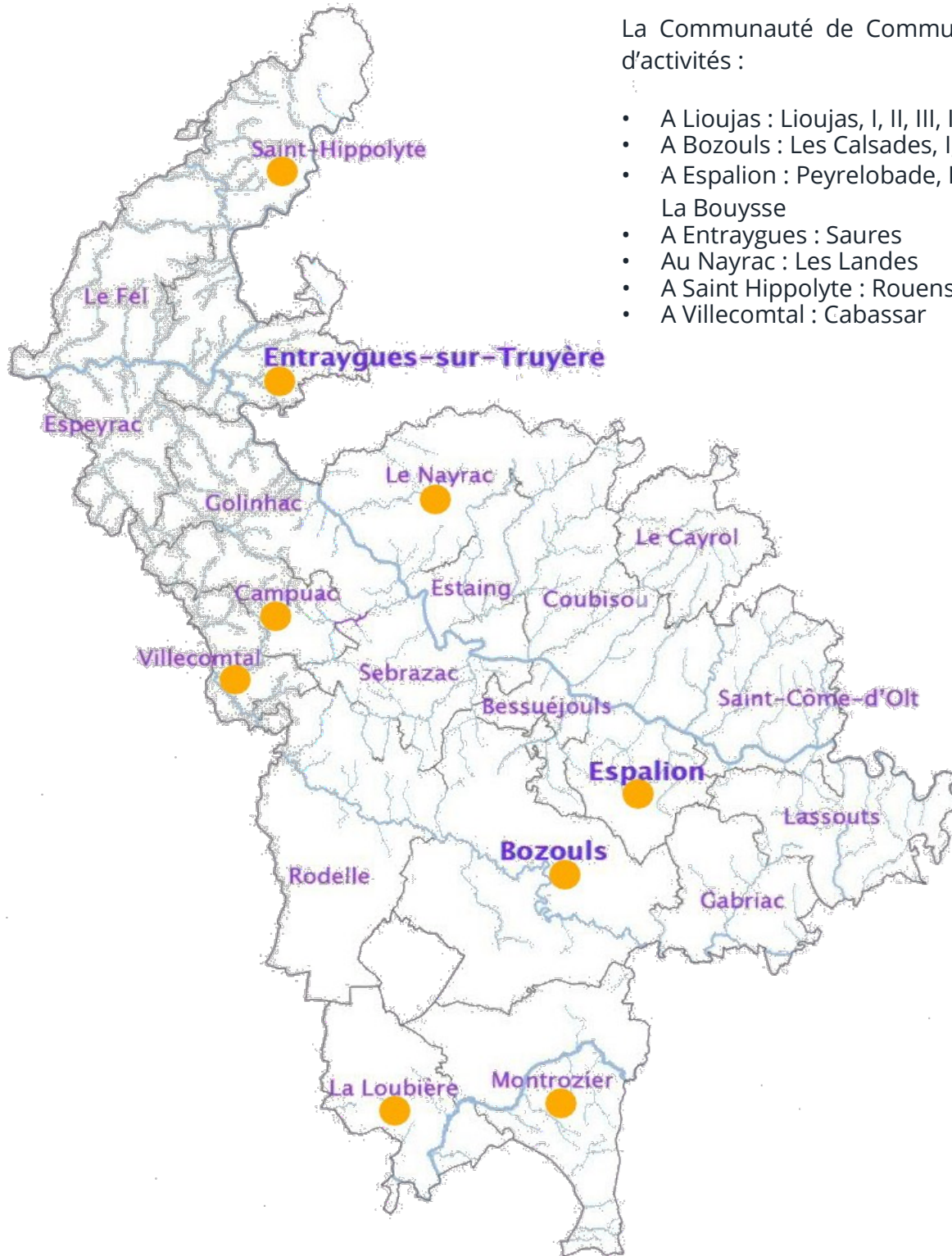
#BIENMIEUXICI
COMTAL-LOT-TRUYERE.FR

L'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Compétence Économie



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La Communauté de Communes gère plusieurs parcs d'activités :

- A Lioujas : Lioujas, I, II, III, IV
- A Bozouls : Les Calsades, I, II-III, IV
- A Espalion : Peyrelobade, Les Glèbes, Les Garrigues, La Bouysse
- A Entraygues : Saures
- Au Nayrac : Les Landes
- A Saint Hippolyte : Rouens
- A Villecomtal : Cabassar



Parcs d'activités :

- Ventes de terrains : 2 terrains ont été signés pour un montant total de 93 921€HT
- TRAVAUX :
 - Travaux Lioujas IV : Budget 2025 Lioujas IV : 346 304.72€
 - Travaux La Bouysse : Requalification de la zone avec une fin des travaux en 2026 (en 2025 1 408 008.84€)

Aide à l'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère poursuit son soutien via le dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour aider financièrement les chefs d'entreprises, les artisans, à réaliser leur projet immobilier (acquisition, construction, extension...) sur le territoire.

Aides à l'immobilier :

La Communauté de Communes CLT a accordé en 2025 : 4 aides à l'immobilier aux entreprises locales pour un total de 85 325.23€.

Aides diverses :

- Accompagnements autres de porteurs de projets en 2025 :

- 6 entreprises en moyenne incubées au sein du Pôle Economique, et 11 coworkeurs qui ont utilisés les locaux en 2025
- 75 contacts avec le Pôle Economique sur l'année dont :
 - 15 porteurs de projets
 - 9 contacts pour des aides à l'immobilier
 - 19 pour les ZA
 - 5 contacts pour des renseignements sur le dispositif Initiative Aveyron
 - 27 pour des demandes d'informations sur les offres d'hébergements au Pôle Economique (Pépinière, coworking ou salles de réunion)
- Accompagnement Indiv&Co de 3 femmes entrepreneures en Nord Aveyron en partenariat avec l'association ADEFPAT via son dispositif de « Formation-Développement ».



ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

L'activité de la structure du Pôle économique était axée sur la pépinière d'entreprises, l'espace coworking, l'espace télétravail et la continuation de son activité d'accompagnement aux porteurs de projets sur le territoire en lien avec les partenaires économiques tels que les chambres consulaires du territoire, l'ADEFPAT, le PETR du Haut Rouergue, « Agence EDF, Une rivière, un Territoire – Massif central»,...

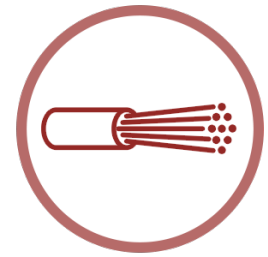
Les évènements :

- 3 mars 2025 : Formation Comment pitcher son projet via le réseau Entreprendre au féminin
- 8 avril 2025 : Séminaire et construction du projet GPECT avec le PETR
- 2 juin 2025 : Petit déjeuner au Pôle économique + formation La confiance en soi via le réseau Entreprendre au féminin
- 27 juin 2025 : Entreprendre à Entraygues avec le PETR
- 14 novembre 2025 : Visite terrain au Moulin de Coudoustrine
- 28 novembre 2025 : Petit déjeuner du BTP avec le PETR
- 2 décembre 2025 : Atelier chasse au trésor autour de la création d'entreprise avec France Travail, l'ADIE et de nombreux partenaires du secteur économique et de l'emploi
- 8 décembre 2025 : Soirée sur la transmission d'entreprises avec la CCI, la CMA et plusieurs autres acteurs du territoire

| ENTREPRISES EN PÉPINIERE | COWORKING | TELETRAVAIL | SALLES REUNIONS |
|---|--|---|---|
| <p>9 entreprises étaient installées au Pôle économique en pépinière d'entreprises en 2024</p> <p>En 2017 : 9 En 2018 : 7 En 2019 : 8 En 2020 : 10 En 2021 : 10 En 2022 : 10 En 2023 : 8 En 2024 : 9</p> <p>En 2025 : 6</p> <p>2 départs au cours de l'année 2025 dont 1 qui est resté en Coworking</p> <p>En 2017 : 2 nouvelles intégrées En 2018 : 4 nouvelles intégrées En 2019 : 5 nouvelles intégrées et 4 départs En 2020 : 2 nouvelles intégrées En 2021 : 2 nouvelles intégrées et 2 départs En 2022 : 2 nouvelles intégrées et 2 départs En 2023 : 0 nouvelle intégrée et 1 départ En 2024 : 2 intégrées et 4 départs</p> <p>En 2025 : 1 intégrée et 2 départs</p> <p>3 328,40 € TTC</p> | <p>Lancement d'une offre de coworking le 26/03/2018</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2018 : 7</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2019 : 10</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2020 : 15 Dont 2 réguliers à l'année</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2021 : 16 Dont 3 permanents à l'année Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2022 : 16 Dont 5 permanents à l'année Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2023 : 22 Dont 7 permanents à l'année Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2024 : 15 Dont 9 permanents à l'année</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2025 : 11 Dont 9 permanents à l'année</p> <p>8 117 € TTC</p> | <p>Lancement d'une offre de télétravail le 01/02/2016</p> <p>En 2018 : 2 télétravailleurs</p> <p>En 2019 : 1 télétravailleur</p> <p>En 2020 : 1 télétravailleur</p> <p>En 2021 : 1 télétravailleur</p> <p>En 2022 : 1 télétravailleur</p> <p>En 2023 : 1 Télétravailleur</p> <p>En 2024 : 1 Télétravailleur</p> <p>En 2025 : 1 Télétravailleur</p> <p>5 400 € TTC</p> | <p>En 2019 : 1 convention En 2020 : 1 convention En 2021 : 1 convention En 2022 : 2 conventions En 2023 : 1 convention En 2024 : 8 conventions</p> <p>En 2025 : 3 conventions</p> <p>72 € TTC</p> |

NB : La transmission du bâtiment du Pôle économique et de son activité de location de bureaux et de salles de réunion à la Mairie d'Espalion à partir du 1er janvier 2026 a nécessité plusieurs réunions de travail avec les usagers, avec la Mairie ainsi qu'en interne.

L'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE



Travaux

TRAVAUX & VOIRIE



COMPETENCE VOIRIE 2025

Plus d'1 000 000 € de travaux

La Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a défini l'intérêt communautaire de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019 et a fait le choix d'une gouvernance partagée et d'une équité de traitement entre les 21 communes

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère gère sur son territoire de 21 communes et de 644 km² une longueur totale de voirie de 930 kms, hors centres bourgs et zones artisanales.

Le budget alloué pour 2025 est de :

- 1 270 000 € en investissement
- 300 000 € en fonctionnement



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

- **Bessuéjols** : La Brousse, Fourniés, La Caze
- **Bozouls** : Côte Saint Georges (repoussé en 2026)
- **Campnac** : Elargissement Route du Maynié
- **Coubisou** : Dayrac en partie
- **Entraygues** : Séveyrac, La Brousse
- **Espalion** : Flaujac
- **Espeyrac** : La Coste, La Condamine
- **Estaing** : La Coursière
- **Gabriac** : Pratmajou, Marty
- **Golinhac** : Reporté en 2026
- **La Loubière** : Pessens
- **Lassouts** : Talpan
- **Le Cayrol** : Barrugues, Polverrières
- **Le Fel** : Nadal, Mascammeau
- **Le Nayrac** : Route de la Déchetterie, Lacombe, Le Serry
- **Montrozier** : Route du Causse
- **Rodelle** : Saint Julien de Rodelle
- **Saint Côme** : Route de Combes
- **Saint Hippolyte** : Lax – Le Roustit
- **Sébrazac** : Alaux, Le Mazuc
- **Villecomtal** : Limon, Le Garric



Déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire avec le SIEDA.

Pour suivre ce projet global d'aménagement numérique sur le département de l'Aveyron, nous vous invitons à consulter la carte du déploiement mise en place par les services du SIEDA :

<http://www.sieda.fr/>

L'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Travaux

INGENIERIE DANS LES COMMUNES

En 5 ans (2021-2025) près de 45

Aménagements et

- COUBISOU: création aire de jeux à Coubisou, Assistance Remise en état des escaliers du Presbytère, remise en état Chemin de Bouissounouze
- ENTRAYGUES : Assistance technique du dossier démo
- ESPALION: esquisse modification rue Etienne Boisson
- ESPEYRAC : Aménagement place de la Mairie, Amélioration
- GABRIAC: vérification accessibilité PMR voirie centre
- LASSOUTS : accessibilité PMR salle des fêtes, Aménagement
- GOLINHAC: Lotissement communal, Aire de camping
- LE NAYRAC : Création d'un cheminement piéton
- MONTROZIER: limite parcellaire mur château de Gag
- RODELLE : Aménagement entrée salle des fêtes Bezou
- SAINT COME D'OLT : désimperméabilisation cours de
- SAINT-HIPPOLYTE : création d'un accès au SDIS barra

Le service aux communes

Volonté de mise à disposition de l'expertise des services internes de la communauté de communes aux communes qui le souhaitent

MUTUALISATION A LA CARTE



Cellule concrète gratuite d'assistance aux communes



Accompagnement territorial Ingénierie



Soutien, assistance et aide aux communes dans divers domaines

MUTUALISATION A LA CARTE : Balayeuse, Hydrocureur, Extincteurs, Défibrillateurs, Cloches des églises, Jeux pour enfants, équipements sportifs, Et d'autres en réflexion à la demande des communes...

CELLULE CONCRÈTE GRATUITE D'ASSISTANCE AUX COMMUNES :

L'expertise de la communauté peut être mobilisée par les communes pour les prestations suivantes :

Etude de faisabilité pour :

- Les bâtiments publics (construction, réhabilitation)
- Voirie et aménagements d'espaces publics,
- Aménagements de chemins de randonnée

Montage des dossiers administratifs (DP, PA, déclaration travaux rivière, notice explicative dossier demande subvention...)

Assistance travaux :

- Consultation et accompagnement lors de la réalisation
- Conseil pour le cahier des charges et la rédaction des DCE (hors marché public)
- Assistance à l'analyse des plis
- Accompagnement du chantier

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

Déchets • Ordures ménagères



LA GESTION DES DÉCHETS

Gestion et optimisation du service de collecte des déchets par le SMICTOM Nord Aveyron en 2025

La compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés est exercée par le SMICTOM Nord Aveyron. Chaque année, le syndicat appelle une contribution financière auprès de ses deux membres :

- la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène,
- et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Cette contribution est calculée en fonction du coût réel du service rendu sur le territoire de chaque intercommunalité.

Pour l'année 2025, la contribution due par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère s'élève à **3,033 millions d'euros**. Il s'agit d'une dépense obligatoire, directement liée aux missions de collecte et de traitement des déchets collectés.

Afin de couvrir cette charge, la Communauté de Communes a fait le choix de recourir à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe, adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, permet de financer intégralement le service public de gestion des déchets sur le territoire communautaire.

ACTIONS 2025 :

Dans un contexte marqué par une augmentation significative des coûts liés au traitement des déchets et par des contraintes économiques et environnementales accrues, le SMICTOM Nord Aveyron poursuit son engagement en faveur d'une gestion optimisée, efficace et durable de son service. À travers une stratégie réfléchie et concertée, le syndicat œuvre à concilier exigences réglementaires, qualité de service et maîtrise des dépenses, tout en veillant à préserver l'environnement. Les principales actions conduites par le syndicat au cours de l'année 2025 s'inscrivent pleinement dans la continuité du processus d'optimisation engagé :

- Installation de Points d'Apport Volontaire et réorganisation des tournées de collecte : Comme de nombreuses collectivités confrontées à des contraintes similaires, le SMICTOM Nord Aveyron a choisi, dès 2018, d'optimiser son service de collecte par l'installation de colonnes aériennes ou enterrées. Fort des résultats concluants, tant sur le plan financier qu'environnemental, observés sur plusieurs communes, les élus ont décidé en juin 2023 d'étendre ce dispositif à l'ensemble des communes du territoire. À la date du 31 décembre 2025, 718 colonnes aériennes et/ou enterrées étaient ainsi installées sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron.
- Déploiement du travail en régie, prenant en considération les attentes des agents ainsi que les besoins du syndicat.
- Maintien d'une politique soutenue de sensibilisation et de communication : Le syndicat multiplie les actions de sensibilisation auprès de publics variés (grand public, jeune public, professionnels, collectivités, associations...) afin de réduire la production de déchets, encourager un tri plus performant et diffuser l'idée que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. L'analyse de la composition de la poubelle noire révèle un potentiel d'amélioration significatif, rendant indispensable la poursuite et le renforcement des actions de sensibilisation à destination des usagers. Dans ce cadre, le SMICTOM a finalisé en 2025 la rédaction de son PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour les années 2026 - 2031.
- Suivi rigoureux des obligations réglementaires, ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien relatifs à l'ensemble des infrastructures (déchetteries, installations de stockage des déchets inertes, anciens sites de traitement des déchets).
- Renforcement des partenariats avec les associations locales et solidaires (objectif : favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire)
- Poursuite des actions récurrentes, telles que la déchetterie mobile, le nettoyage des conteneurs et colonnes, ainsi que la collecte des plastiques agricoles usagés.



L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

GEMAPI

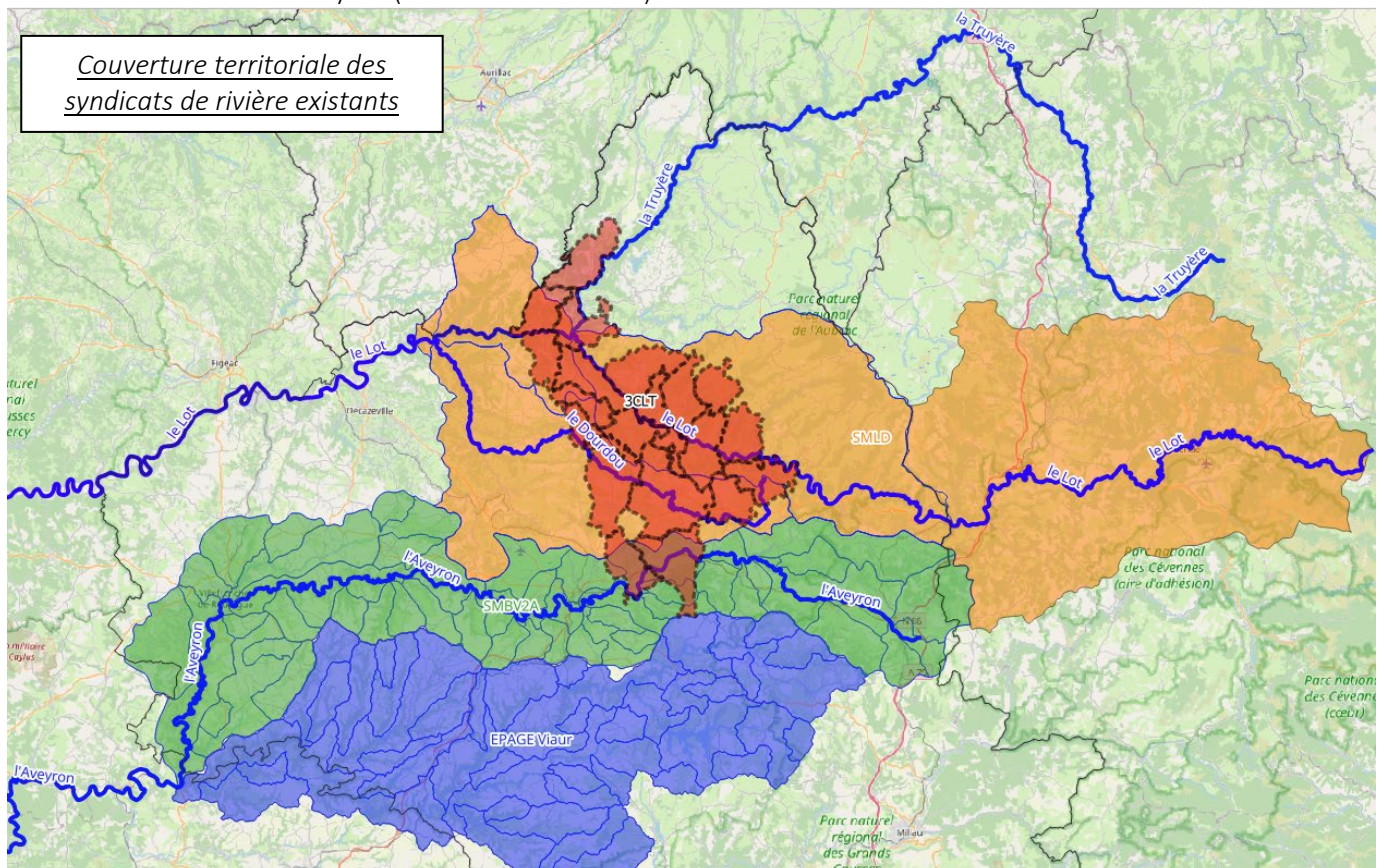
LA GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. L'EAU, AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

La gestion et l'entretien des cours d'eau est une des prérogatives légales de la communauté de communes. Elle est désignée sous l'acronyme GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette compétence très spécifique demande une forte technicité et une gestion particulière adaptée en lien avec tous les acteurs de l'eau du territoire (syndicat d'eau potable, secteur agricole, fédération de pêche, département, agence de l'eau, etc...).

Aussi, depuis de nombreuses années, cette compétence a été déléguée à des syndicats de rivières dédiés. Ces structures publiques gèrent et planifient par le biais de PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) étalés sur 10 ans l'ensemble des travaux de sécurisation et les actions de protection des milieux aquatiques.

Trois entités territoriales gèrent actuellement cette thématique sur l'ensemble des bassins hydrographiques des cours d'eau principaux de notre intercommunalité :

- Le SMLD (Syndicat Mixte Lot Dourdou)
- Le SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont)
- Le SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur)
- L'EPAGE de la Truyère (en cours de création)



La gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants, bien au-delà du périmètre intercommunal, permet

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

Assainissement Collectif



La consommation moyenne d'eau est de 150 litres par jour et par habitant. Toute cette eau, dite usée, doit obligatoirement être traitée avant rejet au milieu naturel. Deux procédés existent, l'assainissement collectif (réseau et station) et le non collectif (fosse). Ces deux missions complémentaires sont assurées par la Communauté de Communes. Le service assainissement est joignable au 05 65 51 55 57. Un service d'astreinte (assistance technique uniquement) est mis en place 7/7 jours.

Informations, notices et formulaires sur : <https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/assainissement-collectif>

Travaux à Saint-Julien-de-Rodelle

Les travaux d'assainissement sur Saint-Julien-de-Rodelle portés par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ont commencé en septembre 2024, finis en décembre 2026 pour un montant de 745 098 €.

Les entreprises Eurovia (réseaux et postes de relevage), Sévigné (step), EGTP (voirie) ont œuvré dans le bourg. Plus de 2 kilomètres de linéaire de réseaux, en assainissement uniquement, sont nécessaires pour raccorder l'ensemble des habitations (environ 65 branchements).

L'entreprise Sévigné TP construit la station d'épuration, dimensionnée à 110 Equivalents Habitants.

Les travaux sont réalisés conjointement avec la mairie de Rodelle puisque le renouvellement d'eau potable du bourg est fait simultanément, Sud Infra Environnement (maitre d'œuvre pour les réseaux pluvial et assainissement), SMAEP Montbazens-Rignac pour les réseaux d'eau potable, et ZD Formation Conseil, coordonnateur SPS. Ainsi, les réseaux humides du village : eau potable, pluvial et assainissement sont neufs.



Station d'épuration de Gages

Prochainement, la station d'épuration de Gages sera refaite. Cette station arrive en limite de capacité et son remplacement est devenu une priorité pour la Communauté de Communes. Le coût est estimé à près de 2 millions d'euros en partie subventionnables par l'Agence de l'Eau et le Département.

La station existante de Gages-Montrozier est en fin de vie et présente des signes de faiblesse sur certains de ces ouvrages. D'une technologie aujourd'hui dépassée, son remplacement est devenu une nécessité. Le projet consiste donc à construire une nouvelle unité de traitement afin de respecter les normes de rejets. Dimensionnée pour 1250 équivalent habitants, la future station prend en compte l'évolution de la population et le développement de la commune de Gages.

C'est le groupement, composé des entreprises Epur, Sévigné et JP Industries, qui aura la charge de la construire. D'une manière générale, la sobriété, la simplicité, les matériaux durables et locaux ainsi que l'intégration paysagère ont été privilégiés dans la conception du projet.



Travaux d'assainissement à Aboul

Commencés fin 2025, les travaux d'assainissement sur Aboul, commune de Bozouls, portés par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère devraient s'achever fin 2026. Les travaux d'Aboul consistent en priorité à réaliser l'assainissement du secteur (réseaux et station d'épuration), l'enfouissement des réseaux secs et d'une partie du réseau pluvial. 47 habitations seront raccordées, nécessitant 1520 mètres de linéaires de réseaux et 54 regards. La station d'épuration par filtres plantés de roseaux est dimensionnée à 75 équivalents habitants.

Le montant total de l'opération est de 752 000 € :

Réseaux eaux usées 445 000 €, Station d'épuration 158 000 €,

Réseaux eaux pluviales 149 000 €, des aides ont été sollicitées auprès de l'agence de l'eau et du département de l'Aveyron.

Les entreprises en charge de réaliser l'opération :

Maître d'œuvre eaux usées : Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère

Maître d'œuvre pluvial : Commune de Bozouls

Maître d'œuvre : A2E Aveyron études environnement

Coordonnateur SPS : ZDFC

Travaux de dissimulation des réseaux secs : SIEDA

Entreprises en charge des travaux : TP TRIADOU (mandataire réseaux), EGTP (cotraitant réseaux), COLAS (station d'épuration)



L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

Assainissement Individuel



LE SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES EN 2025

Assainissement Non Collectif

Le parc : près de 4000 installations dont 40%
sont conformes

- 51 contrôles de travaux d'assainissement
dont 34 installations réhabilitées
- 119 diagnostics, contrôles de bon fonctionnement
- 59 contrôles de conformité suite à des ventes
- 121 interventions de vidange de fosses septiques
- 113 documents d'urbanisme instruits



L'ACTION SOCIALE POUR MIEUX VOUS SERVIR



L'enfance, l'emploi, la formation



EMPLOI

Les Espaces Emploi Formation

3 Espaces Emplois Formation (EFF) sont présents sur le territoire : Bozouls, Espalion et Entraygues. En 2025, la Communauté de Communes a accompagné les 3 Espaces Emploi Formation présents sur le territoire à hauteur de 83 950 €. Ces associations sont présentes et agissent pour tous les habitants du territoire (recherche de formation, recherche d'emplois, personne en reconversion, aides financières, ...) ainsi que pour toutes les entreprises, les collectivités, les associations, ...

Adhésion Mission Locale Départementale

Elle assure une mission de service public pour les jeunes de 16 à 25 ans. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé dans l'objectif de résoudre l'ensemble des problèmes d'insertion professionnelle et sociale qu'ils rencontrent. Face à la problématique locale de l'emploi (carence sur des postes de travail proposés par les entreprises) et aux diverses difficultés des jeunes, la Mission Locale agit localement et spécifiquement avec les Communautés de Communes.

Leur action bien particulière qui englobe tous les champs de la vie des jeunes est complémentaire au travail que font les Espaces Emploi Formation pour mettre en lien les entreprises et les demandeurs d'emploi.



<https://www.eef-aveyron.fr/>

<https://www.mlaveyron.org/>



10 000 € ont été accordés à l'Association Passerelle Nord Aveyron.



ACTION SOCIALE

Les centres sociaux

3 Centres Sociaux sont présents sur le territoire :
Bozouls, Espalion et Entraygues.

Ils proposent un ensemble de services **à la disposition de tous les habitants** de la communauté de communes et au-delà. Le centre social entend être un lieu d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire.

En 2025, la communauté a accompagné les 3 centres sociaux du territoire à hauteur de 259 000 €



<https://centresocial-bozouls.fr/>

<https://entraygues.fr/action-sociale/>

<https://cs-espalionestaing.fr/>

L'ACTION SOCIALE POUR MIEUX VOUS SERVIR

L'enfance, famille



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE // CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est signée pour une durée de 5 ans jusqu'en 2026. Cette convention a permis la mise en place d'un projet social de territoire, détaillant un grand nombre d'enjeux à développer sur la communauté de communes. Le projet social de territoire met en avant **un schéma de pilotage** comprenant :

- Le service aux familles
- L'accès aux droits et l'accompagnement social
- L'animation de la vie sociale

Ce schéma se déclinera en **5 grandes orientations** :

- Adapter et élargir l'offre d'accueil et les structurer à l'échelle intercommunale
- Conforter les actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse dans une approche mieux coordonnée
- Faciliter le parcours de l'enfant et soutenir les parents dans leurs fonctions parentales
- Faciliter l'accès aux services et l'accompagnement des plus vulnérables
- Soutenir l'implication et les initiatives des habitants et gagner en cohésion

Durant l'année 2025, plusieurs points sont à souligner :

- Présentation de différents dispositifs : Maison de Protection des Familles (MPF), Pôle Ressources Accueil Inclusif (PRAI), en direction des élus et des acteurs du territoire.
- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), a animé un temps de présentation en direction des familles
- Journée pédagogique pour l'ensemble du personnel du service petite enfance, sur les thèmes : Les transmissions, l'audition et l'allaitement (A Bozouls).
- Participation aux réunions de travail avec les centres sociaux. (Le projet de Forum sénior, Le projet intergénérationnel « tissage et rencontre », les réflexions autour de la réécriture des contrats de projet et de la CTG ...)
- Mise en place d'une convention avec les Espaces Emplois Formation (EEF) et le service petite enfance pour l'insertion professionnelle de jeunes parents.
- Travail multi-partenarial (RPE, EEF, Mission locale, campus Connecté, Campus du Vallon, GRETA) permettant la mise en place d'un forum des métiers petite enfance. Bilan positif pour cette manifestation, une reconduction est prévue pour 2026.
- Participation aux groupes de travail pour le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDAM) portés par le SMICTOM. Ce programme vise à coordonner des actions de préventions, pouvant inclure des structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse ... (entre autres)
- Travail de partenariat avec le CAMPUS Connecté d'Espalion, pour l'accueil et l'accompagnement de stagiaire en CAP AEPE.
- Travail autour de la mise en place du projet de territoire santé-social : Le but étant d'élaborer un plan d'action unique « santé - social », qui alliera le contrat local de santé (CLS) et la convention territoriale globale (CTG).

Lexique :

CTG : convention territoriale globale

CAF : caisse d'allocations familiales

MSA : mutuelle sécurité sociale agricole

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

CCAS : Centre communal d'action sociale

MSD : maison des solidarités départementales

EEF : espaces emploi formation



Petite Enfance

Les crèches et micro-crèches Comtal, Lot et Truyère

A compter du 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes a pris en gestion directe les 5 crèches du territoire à savoir :

- La crèche de Bozouls (20 places – 9 agentes),
- La crèche d’Espalion depuis le 24 juin 2024 : (50 places – 23 agentes)
- La micro-crèche d’Enraygues (10 places – 4 agentes),
- La micro-crèche de Lioujas (10 places – 4 agentes + la directrice à mi-temps),
- La micro-crèche de Gages (10 places – 4 agentes+ la directrice à mi-temps).

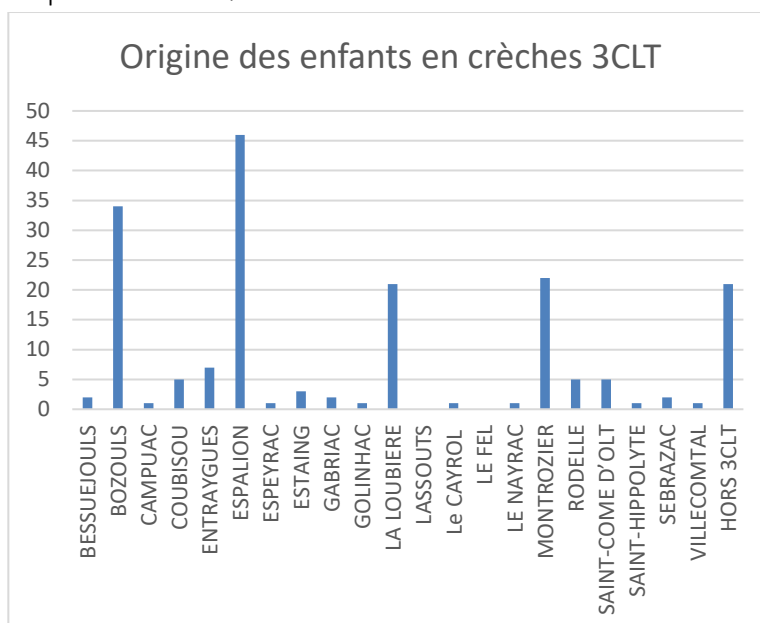
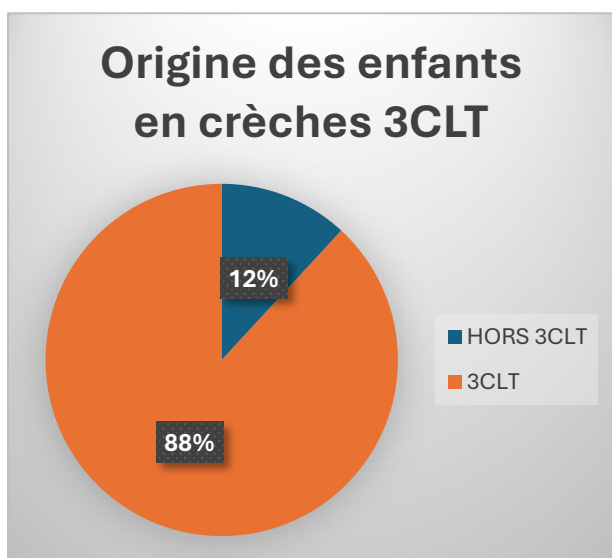
Le pool de remplaçantes est composé de 3 agentes.

Les crèches sont ouvertes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et 7h15 – 18h45 pour la crèche d’Espalion depuis le 24 juin 2024.

| Crèches | Taux d’occupation réel (heures réalisées / heures d’ouverture) | Taux d’occupation facturé (heures facturées / heures d’ouverture) |
|-----------|--|---|
| Bozouls | 60,63% | 64,22% |
| Espalion | 55,59% | 57,23% |
| Enraygues | 44,54% | 45,95% |
| Lioujas | 66,44% | 69,31% |
| Gages | 73,49% | 76,82% |

Le taux d’occupation dépend du nombre d’enfants présents en crèche (surnombre ou pas, absence ou pas maladies- congés), et du nombre d’heures de présence journalière. Le taux d’occupation facturé est celui qui est demandé par la CAF pour le calcul de la prestation de service unique.

Les allocataires CAF sont majoritaires et représentent 86%.



Les dossiers hors territoire sont des occasionnels utilisant ponctuellement les places non occupées.

Différents intervenants extérieurs viennent en crèches :

- Marina LEGOFF pour des ateliers musique (Lioujas, Gages, Bozouls)
- Haut 2 Gammes pour des ateliers musique (Entraygues)
- La médiation animale avec le Domaine de Look (Bozouls), la petite ferme Natur'ailes (Gages, Lioujas), la ferme des Bornottes (Entraygues)
- Des bénévoles des bibliothèques (Espalion, Bozouls, Entraygues)
- Pour le spectacle de fin d'année (avec la Compagnie Pti Poa à Bozouls, Laetitia CADOR à Espalion)
- Céline BONHOMME pour le yoga (Lioujas, Gages, Bozouls et Espalion)
- Marianne Launay pour des ateliers d'éveil sensoriel (conte tapis) à Entraygues, Gages et Lioujas.

Des sorties ont aussi été organisées :

- 🔔 Spectacle en juillet avec Pauses musicales – partenariat avec le festival Cap Mômes
- 🔔 Sortie à la médiathèque (Gages et Bozouls)
- 🔔 Matinées passerelles avec l'école au cours du mois de juin (pour Gages et Lioujas) et en mai pour Espalion

Des moments de convivialité sont mis en place dans chaque crèche, pour accueillir les parents :

- lors de la semaine Petite enfance en mars à Entraygues, Bozouls, Gages et Lioujas
- en juin à Espalion avec la compagnie Hors Logerie (musique et conte) pour la fête de la crèche
- en juin, à Bozouls avec la Grive musicienne (Marina LeGoff) pour la fête de la crèche
- en mai, à Lioujas lors des ateliers créatifs « spécial Papas » et « spécial mamans ».
- en décembre, à Entraygues avec le spectacle du Le Chant des lignes sur l'alimentation (projet de l'année).

De nombreux stagiaires (non rémunérés) ont été accueillis dans les crèches :

- 7 élèves de 4ème
- 12 élèves de 3ème
- 3 élèves en 2nde du Bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- 1 élève de terminale du Bac pro SAPAT
- 4 élèves de seconde, 1 élève de 2nd ST2S et 1 élève en 1ère ST2S
- 11 élèves en formation CAP Petite Enfance
- 5 élèves en formation d'éducatrice de jeunes enfants
- 2 élèves en immersion professionnelle
- 1 stagiaire via mission locale
- 1 élève orthophoniste
- 1 élève DU AGILE

Dont 17 stagiaires à Espalion, 12 à Lioujas, 10 à Bozouls, 3 à Entraygues, 8 à Gages soit au total 50 stagiaires et 1 apprentie auxiliaire de puériculture à Bozouls du 1er juillet 2025 au 31 juillet 2026.

Au cours de l'année, les équipes participent à 3 groupes d'analyses de pratiques et 2 journées pédagogiques. Les 4 directrices des crèches participent aussi à 3 groupes d'analyses de pratiques entre elles. Et le pool de remplaçantes bénéficie d'un groupe d'analyse de pratiques entre elles.

Les agentes des crèches bénéficient de formations tout au long de l'année (formations obligatoires d'intégration et formation de professionnalisation tout au long de la carrière du CNFPT ou formations avec réseau parents et médiathèque départementale).



POUR MIEUX VOUS SERVIR

Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance Comtal, Lot et Truyère

Durant l'année 2025, des haltes jeux itinérantes ont été réalisées à

- Verrière (arrêtées fin juillet car la MAM a fermé),
- Villecomtal,
- Gages,
- Espeyrac,
- Le Nayrac
- Lioujas (arrêtées fin avril faute de participants),
- Auxquelles s'ajoutent les haltes jeux permanentes de Bozouls (jeudi matin, vendredi matin) et d'Espalion (mardi matin, jeudi matin et vendredi matin).

Au total **229 enfants différents et 36 assistantes maternelles différentes** ont participé à ces haltes jeux.

Durant ces haltes jeux, différentes animations ont eu lieu : activités manuelles, divers ateliers d'éveil musical avec une prestataire (Marina LE GOFF) sur toutes les haltes jeux, la

venue des pompiers au pôle petite enfance d'Espalion, un parcours moteur à Espeyrac (nous-même), Espalion et Gages (avec un prestataires), le petit train à Bozouls, l'intervention des bibliothèques à Espeyrac et Bozouls, un spectacle à Espalion (Histoire de Lune et d'eau) avec la crèche (7 assistantes maternelles et 18 enfants), 2 spectacle à Bozouls avec la crèche (6 assistantes maternelles et 14 enfants puis, 8 assistantes maternelles et 22 enfants), un spectacle à Espalion en partenariat avec l'école St Michel (7 assistantes maternelles et 17 enfants), un spectacle avec la crèche d'Espalion (9 assistantes maternelles et 23 enfants). Au total, 17 assistantes maternelles (pour 37 inscriptions) et 48 enfants (pour 94 inscriptions) ont bénéficié de ces événements culturels.

Lors des permanences administratives, des renseignements individuels ont été donné à :

- **61 assistantes maternelles différentes (pour 123 contacts)** pour principalement des informations sur le droit du travail et le fonctionnement du RPE,
- **95 familles différentes (pour 145 contacts)** pour une recherche de mode de garde et des informations sur leur rôle de parents employeurs et les contrats de travail.

2 soirées d'information ont eu lieu au sujet des émotions (8 assistantes maternelles) et des troubles alimentaires pédiatriques (15 assistantes maternelles). Au total 20 professionnelles différentes présentes sur ces deux réunions.

Le RPE a participé au forum des métiers de la petite enfance, organisé dans le cadre de la CTG, pour présenter le métier d'assistante maternelle.

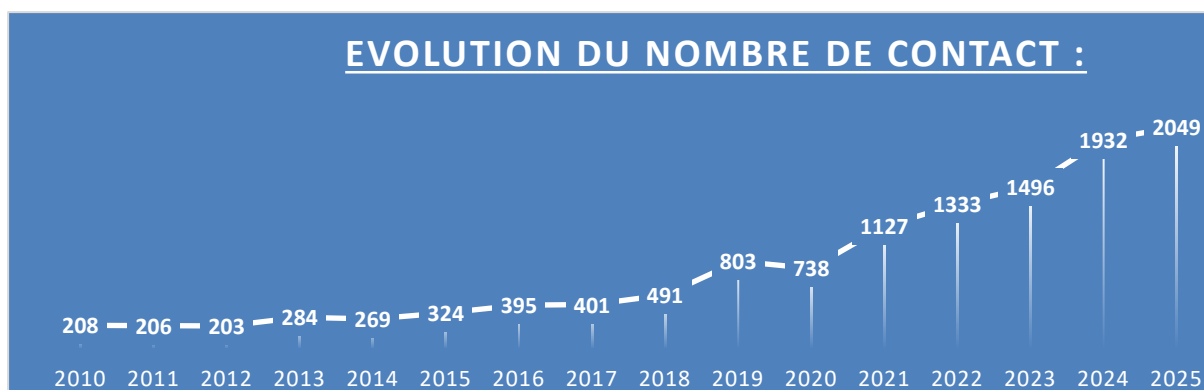




Le Point Info Seniors

En 2025, l'activité du service se maintient à un niveau élevé. Au total, 365 usagers ont été accompagnés, dont 194 ont été suivis pour la première fois, soit près d'une personne sur deux. Cette année se distingue toutefois par un changement de logiciel de saisie des statistiques. Sa mise en place s'est révélée particulièrement chronophage, notamment en raison de la ressaisie complète des fiches usagers. Cette charge de travail supplémentaire a fortement mobilisé l'équipe et a pu, de manière temporaire, impacter la capacité de suivi ainsi que la saisie des données. Par ailleurs, l'évolution des modalités de saisie entraîne une lecture différente des données statistiques, rendant les comparaisons avec les années précédentes à interpréter avec prudence. Malgré ces contraintes, le service a su maintenir un niveau d'activité soutenu.

Accompagnements individuels 2025 :



| Types d'entretien | Nombre |
|---|-------------|
| Rendez-vous à domicile | 512 |
| Entretien téléphonique | 1139 |
| E-mail, SMS, Courrier | 243 |
| Accueil physique sur rendez-vous | 99 |
| Accueil physique spontané | 43 |
| Rendez-vous extérieur | 13 |
| Total | 2049 |

*Les rendez-vous extérieurs correspondent à des entretiens proposés dans des lieux tel que mairie, maison de santé, EHPAD, centre social, Aveyron Services etc.
Tous les e-mails, courrier, sms ne peuvent pas être saisis en totalité.*

Nous observons une évolution des modes de contact, marquée par une forte augmentation des des appels téléphoniques. Cette évolution est en partie liée à la mise en place du nouveau logiciel, qui a modifié les pratiques de saisie, désormais plus exhaustives.

Les appels téléphoniques occupent ainsi une place centrale dans le quotidien de travail, notamment en raison des besoins accrus de coordination.

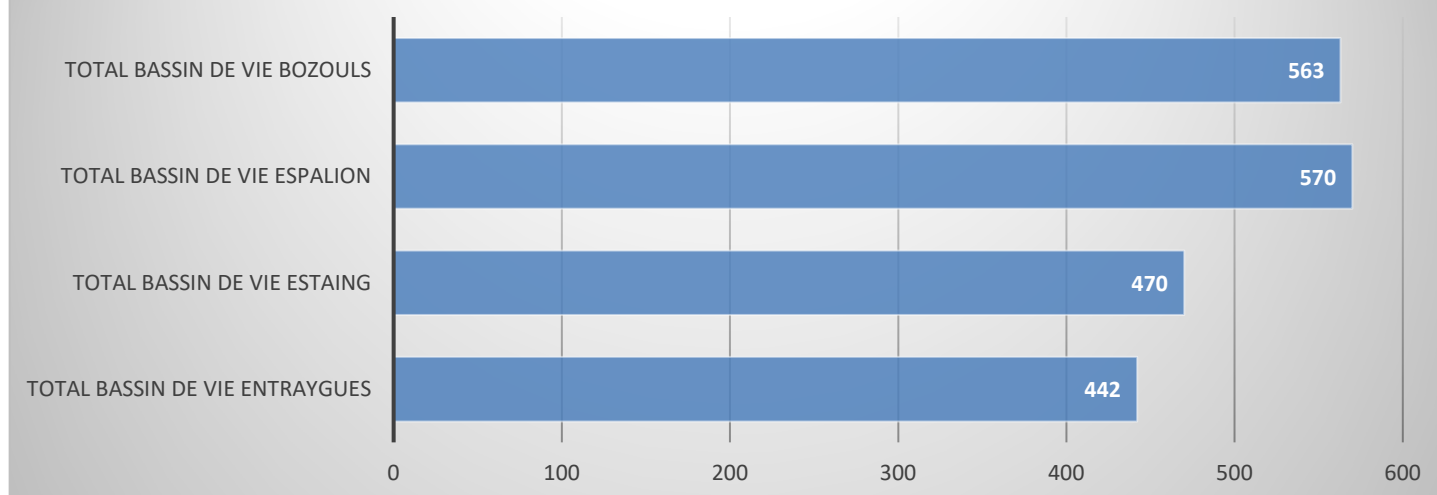
La nature des demandes reste globalement similaire à celle des années précédentes. Le service est majoritairement sollicité pour des questions liées au maintien à domicile et à l'accès aux droits. Les thématiques demeurent variées et évoluent en fonction du contexte et des dispositifs existants (chèque énergie, complémentaire santé solidaire, pension

de réversion, etc.).

Il convient également de souligner que les accompagnements tendent à se complexifier, nécessitant un renforcement du travail partenarial. Cette complexification contribue notamment à l'augmentation des échanges téléphoniques, indispensables à la coordination avec les différents acteurs.

En 2025, la durée moyenne d'un accompagnement individuel est de 52 minutes. Ce temps d'échange souligne l'importance d'une évaluation multidimensionnelle des situations, à travers des entretiens complets permettant d'aborder l'ensemble des besoins. Il témoigne également de la qualité de l'écoute et de l'accompagnement de proximité proposé aux usagers.

Répartition des contacts par bassin de vie :



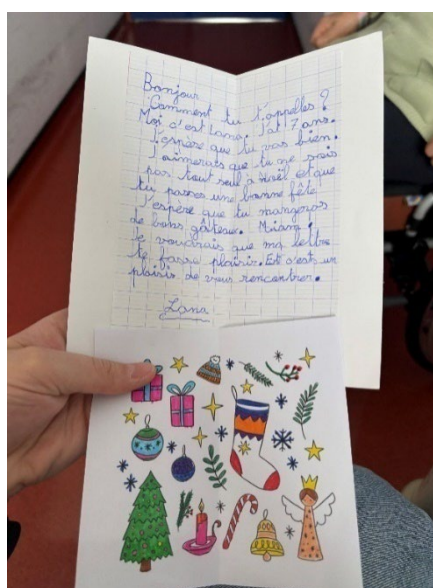
Nous observons une répartition plus équilibrée des contacts sur l'ensemble des bassins de vie. Cette évolution peut s'expliquer en partie par les actions collectives menées sur les différents territoires, qui ont contribué à renforcer la visibilité du service et sa proximité.

Actions collectives :

- Réunion d'information : Démarchages abusifs, vols, escroqueries – Estaing
- Conférence Nutrition : Manger équilibré pour son plaisir et sa santé ! – Saint Côme d'Olt
- Démarrage du projet « Le lien par les mots », correspondance par lettre avec l'école d'Espalion Saint Hilarian et 10 personnes âgées en situation d'isolement social
- Formation premier secours avec les sapeurs-pompiers – Le CAYROL



Photo conférence escroquerie Estaing



Exemple d'une lettre envoyée par une élève

L'URBANISME



Elaboration du PLUi ...



En 2025, le travail d'élaboration du PLUi s'est poursuivi avec des réunions par commune, sur le terrain, avec le cabinet d'urbanisme « Paysages », pour échanger sur leurs projets et mobiliser les différents outils qu'offre le PLUi. Ces visites avaient débuté en fin d'année 2024 (8 communes) et se sont ainsi poursuivies en 2025 (13 communes).

La richesse de ces échanges et la matière recueillie ont permis d'enclencher le travail technique qui a suivi.



Les procédures d'évolution des PLU des communes

Les documents d'urbanisme sont amenés à évoluer. Ainsi, une procédure d'évolution a été prescrite et approuvée en 2025. Elle concernait le PLU de la commune d'Espalion :

| | |
|----------------------------|---|
| <p>PLU Espalion</p> | <p>Modification Simplifiée N°1 <i>Prescription : 03/03/2025</i> <i>Objets : Favoriser la densification du tissu urbain en matière de hauteur ; procéder à un bilan des emplacements réservés et aux modifications qui en découlent (suppression et réduction) ; corriger une erreur matérielle</i> APPROUVE : délibération du 29/09/2025</p> |
|----------------------------|---|

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère ...



Durant l'année 2025, le travail sur le PCAET s'est poursuivi en réunissant les acteurs sous forme d'ateliers thématiques afin que des pistes d'actions puissent émerger au regard des premières propositions de stratégie. Ce travail a été réalisé après la présentation d'une synthèse des éléments de diagnostic en lien avec chacune des thématiques.



<https://comtal-lot-truyere.fr/urbanisme/pcaet>



| ATELIERS THEMATIQUES - GROUPES DE TRAVAIL | | |
|---|------------|--|
| Atelier thématique « Agriculture » <i>(Animation réalisée avec l'aide de « Feu Follet »)</i> | 03/04/2025 | 10 participants (+2 animatrices "Feu follet") |
| Atelier thématique « Économie » | 27/05/2025 | 14 participants |
| Atelier thématique « Énergies Renouvelables » | 17/06/2025 | 10 participants |
| Atelier thématique « Urbanisme-Logement-Mobilité » | 03/07/2025 | 10 participants |



ATELIER « ECONOMIE » - 27/05/2025

UN TERRITOIRE QUI RAYONNE

... POUR VOUS



Tourisme & Culture

LE TOURISME



OFFICE DE TOURISME TERRES D'AVEYRON

La communauté accompagne l'EPIC Terres d'Aveyron à hauteur de 500 000 € de subvention annuelle + 182 384,20 € de reversement de taxe de séjour (soit 682 384,20 €) pour son fonctionnement

Retrouvez les informations touristiques sur :

<https://www.terresdaveyron.fr/> – facebook et instagram



TRAIL

Création d'un espace trail « Trail d'aqui »

23 circuits : 1 sur chaque commune + 2 demi-kilomètres verticaux
Distance et dénivelé très différents sur l'ensemble des circuits.

En 2025, 2 nouveaux circuits ont été ouverts sur vos communes :

LASSOUTS (21km – 750D+)

ST HIPPOLYTE (46km – 2000 D+)

Informations : <https://traildaqui.fr> – facebook et instagram



CULTURE & GR65 : Une Œuvre d'art refuge à Bessuéjols

La construction de la création artistique le long du chemin de St Jacques de Compostelle d'une œuvre d'art refuge en partenariat avec la scène conventionnée d'intérêt national Art en territoire Derrière le Hublot, porteuse du projet Fenêtres sur le paysage avance. Manuelle GAUTRAND, artiste-architecte retenue pour inventer l'œuvre vient en immersion à la rencontre des habitants et de leur territoire de vie pour s'inspirer des terroirs et

proposer une œuvre sur un lieu sélectionné avec soin.

Les artisans sont à pied d'œuvre pour faire sortir de terre l'œuvre d'art refuge : bois/charpente : Esrich Flavien, taille et travail de la pierre : Pierre Seche d'Oc, couverture en lauzes locales : Olivier Séguret

GR65

La communauté de communes investit pour votre quotidien.



Création de l'œuvre d'art refuge « Sous les lauzes » à Bessuéjols

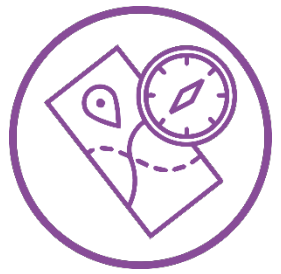
Maître d'ouvrage : C.C. Comtal, Lot et Truyère
AMO : Derrière Le Hublot Architecte : Manuelle Gautrand
Charpente de brin : Esrich Flavien, Murailleur : Pierre sèche d'oc, Lauzier : Olivier Séguret



Ce projet est soutenu par :



RANDONNÉES 2025



Rapport d'Activité : Développement et Valorisation de l'Offre de Randonnée Ingénierie Territoriale et Développement des Itinéraires



Identification et sélection des randonnées communautaires à fort potentiel. Reconnaissance sur le terrain afin de valider la faisabilité technique et l'intérêt patrimonial des circuits destinés au futur topoguide. Accompagnement stratégique des communes pour l'inscription de leurs sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), garantissant la pérennité et la protection des chemins. Appui technique auprès des techniciens municipaux pour la rédaction des actes administratifs (délibérations PDIPR et conventions de passage). Près de 75 % des itinéraires sont inscrits dans leur totalité au PDIPR. Les portions non inscrites au PDIPR sont principalement des routes ou des chemins ruraux (propriété communale ou départementale). Réalisation d'un diagnostic regroupant les chiffres clés sur la randonnée pédestre du territoire pour analyser les données et les enjeux qui s'en détachent.

Valorisation de l'offre d'activités de pleine nature par la réalisation d'un topoguide de randonnée intercommunal

En 2025, l'engouement pour les activités de pleine nature sur notre territoire s'est aligné sur la dynamique nationale. Les circuits de randonnée et le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle ont représenté plus de 30 % de la demande globale, soit un volume supérieur à 5 000 sollicitations. Conception d'un outil de promotion de la randonnée pédestre. Élaboration d'un topoguide de randonnée communautaire, qui regroupe deux randonnées par commune et les randonnées des espaces naturels (la réserve du Fel, Natura 2000 de Gages-Cayssac, espace naturel sensible, etc.). Réalisation d'une identité visuelle par la création d'une charte graphique dédiée au topoguide. Structuration de l'ouvrage par niveaux de difficulté (facile, moyen, difficile) afin d'améliorer la lisibilité de l'offre et l'expérience utilisateur. Les différents niveaux de randonnée par type de difficulté :

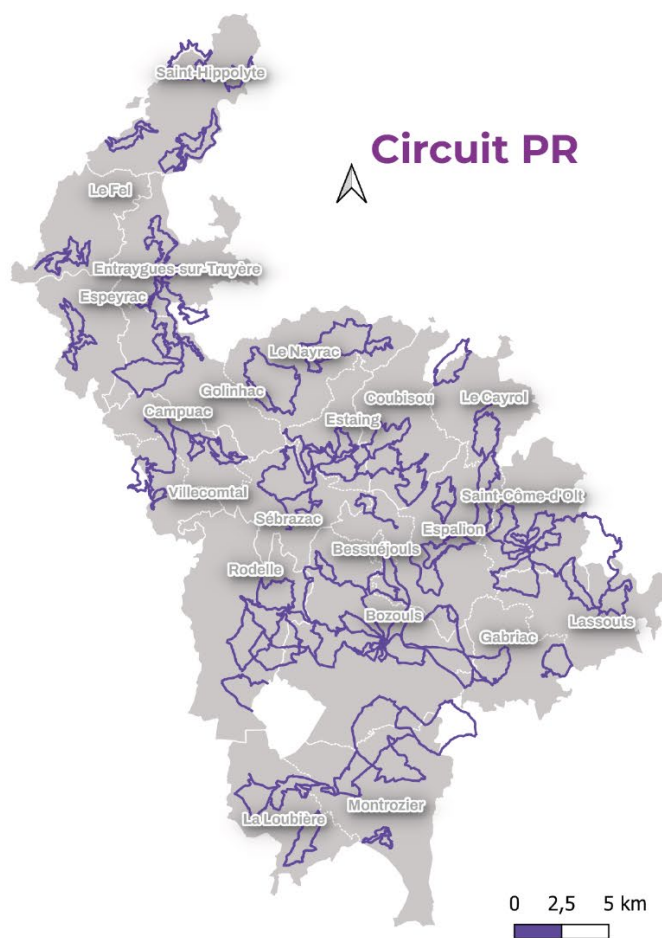
- 22 randonnées dites faciles ;
- 17 randonnées de niveau moyen ;
- 6 randonnées plutôt difficiles.

Valorisation des circuits de randonnée par le logiciel Geotrek

En parallèle à la conception du topoguide de randonnée, la promotion digitale des randonnées s'est organisée en plusieurs étapes. Tout d'abord par l'intégration des données sur le logiciel Geotrek, en lien avec le déploiement du logiciel par Aveyron Attractivité Tourisme (hors parc naturel régional). Enregistrement des sections de traces GPS tronçon par tronçon (circuit de randonnée, cyclotourisme, VTT, trail) Agrémentation du contenu des itinéraires, en ajoutant les informations pratiques, les phrases d'ambiance, le descriptif de la randonnée, ...). Conception d'un widget sur le site de l'office de tourisme Terres d'Aveyron. Environ 1122 km d'itinéraire ont été intégrés sur Geotrek.

Communication du topoguide de randonnée et des circuits sur les réseaux sociaux, la presse locale. Démarche auprès des commerçants locaux pour la vente du topoguide de randonnée au sein des épiceries du secteur. Gestion du stockage de topoguide et livraison pour les commerçants.

CHIFFRES CLÉS RANDONNÉE PÉDESTRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



86 Circuits de randonnée

4 Grandes Randonnées **GR®**

1 Grande Randonnée de Pays **GRP®**

Soit environ
800 km
de circuit PR

Soit environ
200 km
de **GR®/GRP®**

Balisés par le Comité de Randonnée Pédestre de l'Aveyron
CDRP 12

1122 km
linéaire des activités de pleine nature intégré sur Geotrek

Une offre pour tous les niveaux
Équité de l'offre par difficulté

2428 tronçons
intégrés sur Geotrek = **300 heures de travail**

75% des itinéraires sont inscrits dans leur totalité au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

1 demande
/3 concerne la randonnée pédestre **GR® + PR** dans les bureaux d'informations touristiques

Source : Office de Tourisme Terres d'Aveyron

1
/4 du stock de topoguides vendues en 2025 en seulement **3 mois**

+760 fiches randos vendues en 2025

Source : Office de Tourisme Terres d'Aveyron



LA CULTURE

LE SERVICE CULTURE

Présentation Générale :

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère propose une programmation culturelle imaginée pour développer l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire. Le spectacle vivant est sa ligne directrice, faisant de ce territoire déjà bien dynamique un endroit où la culture s'exprime au travers de propositions pluridisciplinaires. Un maillage judicieux amène à investir des lieux atypiques grâce à l'accueil des communes et résidents.

Depuis 2023, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est également engagée dans la mise en place du réseau de lecture publique, faisant des bibliothèques des lieux privilégiés pour toutes et tous. Cette nouvelle entrée vers la culture est une véritable opportunité pour l'ensemble des habitants et permet ainsi un maillage culturel plus ambitieux.

La Communauté de Communes poursuit ses objectifs et enjeux principaux, à savoir :

- Dynamiser l'attractivité et la cohésion culturelle du territoire ;
- Structurer et pérenniser sa politique culturelle en associant et fédérant les acteurs locaux ;
- Développer au maximum l'éducation artistique et culturelle en facilitant la pratique culturelle ;
- Rendre la culture accessible partout et par tous en proposant une offre tout public

LA SAISON CULTURELLE

Programmation culturelle :

Les saisons culturelles proposées courent de septembre à août et sont axées sur la diffusion de spectacles vivants de qualité. Des offres sont faites en tout public mais aussi aux scolaires ainsi qu'au public de la petite enfance dans les crèches et micro-crèches du territoire. De nombreux partenaires sociaux sont associés aux diverses propositions culturelles.

Sur l'année 2025, ce sont 23 représentations tout public, 10 représentations scolaires accompagnées de médiations qui ont été proposées pour un total de 3 404 spectateurs

L'implication du public scolaire au travers de l'éducation artistique et culturelle est un vecteur principal de politique culturelle de l'intercommunalité. En effet, elle permet à chaque élève de la maternelle à la terminale de se fonder une culture artistique et personnelle, de s'initier aux langages de l'art et de diversifier ses moyens d'expression au travers différentes pratiques. Les rencontres privilégiées avec les artistes sont aussi l'opportunité d'entrer en relation directe avec des univers différents et de découvrir des métiers.

Un des axes forts de la communauté de communes est l'accompagnement des compagnies avec l'accueil en résidence pour la création de nouveaux spectacles ainsi que la co-production de ces créations.

En 2025, 3 compagnies en ont bénéficié.

SAISON CULTURELLE 2025 (Légende : Évènement De Rives en Rimes)

| Évènement | Date | Lieu | Public |
|--|--------------------------------|--|----------------------------|
| Granita et le bazar des émotions – Cie Ordinaire Extra | 01/02/2025 à 10h30 | Salle des fêtes – Gabriac | Tout public dès 3 ans |
| | 02/02/2025 à 10h30 | Salle Carène – Saint-Côme-d'Olt | |
| Résidence Bouches décousues – Cie Croisillon et compagnie | 03/02/2025 – 07/02/2025 | Bibliothèque – Espeyrac | Tout public dès 10 ans |
| Lecture Au fil de l'eau, au fil des mots – En Votre Cie | 15/02/2025 à 17h | Bibliothèque – Enraygues-sur-Truyère | Tout public dès 11 ans |
| L'eau des collines – En Votre Cie | 05/03/2025 à 20h | Salle multiculturelle – Enraygues-sur-Truyère | Tout public dès 11 ans |
| En attendant Bojangles – Cie Les Voix du Caméléon | 07/03/2025 à 20h30 | Bibliothèque – Villecomtal | Tout public dès 11 ans |
| | 08/03/2025 à 18h30 | Bibliothèque – Gages | |
| Feutrer, tisser et vice-versa – Célie Falières | 13/03/2025 – 21/06/2025 | Villecomtal | Tout public |
| Auhatanga – Cie Création Ephémère | 14/03/2025 à 10h30 et 18h30 | Salle de la gare – Espalion | Tout public dès 5 ans |
| Vacarme(s) – Cie La Joie Errante | 10/04/2025 à 20h30 | Salle des épis – Lioujas | Tout public dès 10 ans |
| | 11/04/2025 à 20h30 | Salle des fêtes – Campuac | |
| Bestiari – Clément Chauvet | 16/05/2025 à 14h | Salle Carène – Saint-Côme-d'Olt | Du CE1 à la 3 ^e |
| Résidence Bilan ! – Cie Désordinaire | 03-05/06/2025 | Salle des fêtes – Golinhac | Tout public dès 10 ans |
| Bilan ! – Cie Désordinaire | 05/06/2025 à 20h30 | Salle des fêtes – Golinhac | Tout public dès 10 ans |
| Veici Ven – Malika Verlaguet et Céline Mistral | 12/06/2025 à 20h30 | Ferme de Mayrinhac – Rodelle | Tout public dès 6 ans |
| Threebal + Mama Said | 20/06/2025 à 19h30 | Parc Layrac – Bozouls | Tout public |
| Balades Musicales en Aveyron – Europik Music | 31/07/2025 à 18h30 | Église – Estaing | Tout public |
| | 01/08/2025 à 18h30 | Église – Montrozier | Tout public |
| | 02/08/2025 à 18h30 | Église – Golinhac | Tout public |
| | 03/08/2025 à 18h30 | Église – Villecomtal | Tout public |
| | 04/08/2025 à 18h | Église de Perse – Espalion | Tout public |
| | 04/08/2025 à 21h | Salle Cardabelle – Bozouls | Tout public |
| | 05/08/2025 à 18h30 | Église – Campuac | Tout public |
| Résidence Tourne fête – Cie Pauses Musicales | 15-18/09/2025 | Relais Petite Enfance - Bozouls | Tout public dès 6 mois |
| Le Grand Débarras – Cie OpUS | 20/09/2025 à 19h30 | Place du Foirail – Espalion | Tout public |
| Travers (événement Fenêtres sur le paysage) | 27/09/2025 à 18h | Golinhac | Tout public |
| Croire aux fauves – Cie Yondura Yondura | 11/10/2025 à 20h30 | Salle de l'ancienne gare – Espalion | Tout public dès 14 ans |
| Festival livre jeunesse Sainte-Radegonde | 08/10/2025 | Bibliothèque – Bozouls | Dès 7 ans / Adulte |

| | | | |
|--|---|--|-------------------------|
| Ateliers Manu Causse Atelier Elsa Valentin Atelier Saïd Benjelloun Atelier et exposition Romain Pujol | 13/10/2025 | École – Gages | |
| | 13/10/2025 | École – Gabriac | |
| | 22/10/2025 et 20/10/2025 – 02/11/2025 | Bibliothèque – Gages | Dès 7 ans / Tout public |
| La rousse – Cie Tempo Théâtre | 4/11/2025 à 10h30 | École Saint-Michel – Espalion | Tout public dès 3 ans |
| | 4/11/2025 à 14h30 | École Saint-Hilarian – Espalion | |
| | 6/11/2025 à 9h30 | Salle Carène – Saint-Côme-d'Olt | |
| | 6/11/2025 à 10h30 | | |
| | 6/11/2025 à 14h30 | | |
| | 7/11/2025 à 9h30 | Maison du Causse – Bezannes | |
| | 7/11/2025 à 10h30 | | |
| 7/11/2025 à 14h30 | | | |
| Mois du film documentaire (par le Département de l'Aveyron) | 3/11/2025 à 18h30 | Salle Cardabelle – Bozouls | Tout public dès 12 ans |
| | 8/11/2025 à 13h30 | Cinéma Le Rex – Espalion | Tout public dès 12 ans |
| | 10/11/2025 à 20h30 | Salle des fêtes – Villecomtal | Tout public dès 10 ans |
| | 21/11/2025 à 20h30 | Salle des fêtes – Campuac | Tout public dès 12 ans |
| Sganarelle ou le Cocu imaginaire + L'Amour médecin – le club dramatique | 21/11/2025 à 10h et 20h30 | Salle Cardabelle – Bozouls | Tout public dès 11 ans |
| Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour – Le Beau Monde ? Cie Yannick Jaulin | 29/11/2025 à 20h30 | Salle des fêtes – Saint-Côme-d'Olt | Tout public dès 12 ans |
| Décrochez-moi-ça ! – Bêtes de foire | 5/12/2025 à 20h30 | Plateau de l'ancienne gare – Espalion | Tout public dès 8 ans |
| | 6/12/2025 à 20h30 | | |
| | 7/12/2025 à 16h | | |

Fenêtres sur le paysage :

La Communauté de Communes Comtal Lot Truyère et l'association Derrière le Hublot – scène conventionnée sont associées depuis 2020. Fenêtres sur le paysage est un parcours artistique sur le GR65.

Le désir de révéler et réveiller ces chemins, associé à celui d'inviter les artistes à créer là où on ne les attend pas, constituent l'étincelle pour écrire un parcours à ciel ouvert. Celui-ci est imaginé comme un dialogue entre des œuvres contemporaines protéiformes et un patrimoine exceptionnel doté d'une nature riche de contrastes.

Sur notre territoire, cela se traduit par :

La création d'œuvres d'art-refuges avec une 1^{re} à Golinac en 2020 et une 2nde en cours de réalisation à Bessuéjols.

Des rendez-vous artistiques en coorganisation : « Le Grand Débarras » - Compagnie OpUS, Travès, « Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour » - Yannick Jaulin et « Décrochez-moi-ça ! » - Bêtes de foire.



RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère porte, via sa compétence culture, la mise en réseau des bibliothèques de son territoire ainsi que leur coordination. Ce projet traduit l'envie d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes et tous et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique. A ce jour, 15 communes ont fait le choix de l'intégrer afin de profiter de ses nombreux avantages, notamment pour les usagers et usagères, et aussi de toucher de nouveaux publics.

Une carte unique • Un fonctionnement commun dans toutes les bibliothèques du réseau Comtal, Lot et Truyère. Empruntez pour une durée de 4 semaines. 2 nouveautés maximum

Réservez n'importe où, récupérez et rendez où vous voulez ! • Réservez les documents dont vous avez envie auprès de votre bibliothèque ou sur le portail. Ils seront mis de côté ou amenés par la navette. Vous serez averti de la disponibilité par mail (ou téléphone) et pourrez venir les récupérer dans la bibliothèque choisie au moment de la réservation.

Accédez au portail en ligne • Consultez le catalogue, gérez directement vos prêts et réservations.

<https://mediatheque.aveyron.fr/vos-mediathèques/comtal-lot-truyere>

Bénéficiez des ressources en ligne • Consulter et utilisez gratuitement les ressources en ligne proposées par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron : musique, vidéo, cinéma, presse nationale et locale, autoformation, livres numériques, livres audios.

Profitez d'une programmation culturelle • Un programme culturel riche et varié dans toutes les bibliothèques du territoire.



Tous les habitants, quel que soit la commune de résidence, sont les bienvenus dans les bibliothèques De Rives en Rimes. Une inscription dans l'une des bibliothèques du réseau est nécessaire pour emprunter des documents. Elle doit être renouvelée chaque année. Cette inscription est gratuite (sauf bibliothèque d'Estaing). Une fois l'inscription faite, la carte unique mise en place vous permettra d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau.

L'adhésion permet principalement d'emprunter et/ou de réserver des documents, de gérer les retards, d'accéder aux ressources numériques (presse, formations, musique, etc.) et de profiter de tous les services proposés par les bibliothèques.

Son fonctionnement est assuré par les bibliothèques municipales / associatives, ses salariées et nombreuses bénévoles dévouées pour que ce service gratuit vous soit accessible.

Des spectacles et ateliers sont proposés tout au long de l'année dans les bibliothèques. Mais il y a aussi une programmation hors les murs avec le festival itinérant de musique classique, Balades Musicales en Aveyron, proposant des concerts différents dans plusieurs communes de l'intercommunalité (1^{ère} semaine d'août).

Fonds et bibliothèque Joseph Vaylet :

L'association « Les Amis de Joseph Vaylet » se voit confier la poursuite de la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel de la haute vallée d'Olt, du Haut-Rouergue et de la Haute Auvergne voisine. Le fonds bibliothèque a fait l'objet d'une première approche de la part du CIRDOC (Centre International de Recherche et Documentation Occitanes) pour en évaluer et en valider l'intérêt régional. Ce qui lui confère un statut de trésor communautaire...

Ce trésor, au combien éclectique, de notre culture locale et de la langue d'oc n'est pas encore totalement inventorié. Pour poursuivre

le recensement des ouvrages, le porter à connaissance sur le Catalogue Collectif de France et assurer son dépoussiérage, la communauté de communes en partenariat avec la commune d'Espalion, portera une opération d'une année cofinancée par la DRAC Occitanie.

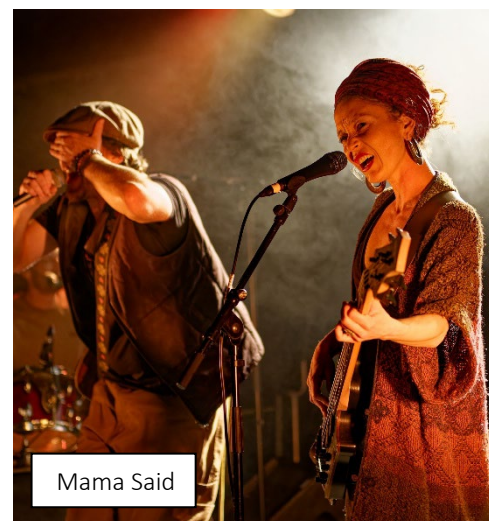
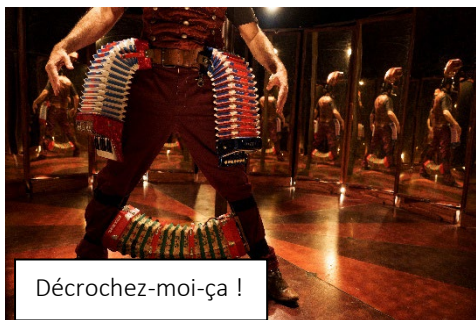
Le contrat de dépôt du Fonds Vaylet (Mairie d'Espalion – Association « Les Amis de Joseph Vaylet ») est signé. Fait en commun avec la communauté de communes et la commune d'Espalion, ce dépôt marque un acte fondateur. La communauté de communes peut ainsi déposer une demande financement auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour les travaux de recensement, inventaire numérique, dépoussiérage, catalogage, repérage dont la bibliothèque Vaylet fera l'objet, et qui nécessite, à terme, une vraie bibliothèque de conservation, qui répondrait à l'objectif de transmission aux générations présentes et futures que Joseph Vaylet s'était fixé.

Partenaires :

Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC Occitanie ; Département de l'Aveyron (Itinéraires d'Education Artistique et Culturelle, Arts Vivants au Collège, Pratique amateur, Contrat Territoire Lecture) ; Conservatoire de l'Aveyron ; Derrière Le Hublot – Scène conventionnée.

Soutien aux associations :

Au cœur du projet culturel de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère figure l'accompagnement aux associations culturelles de son territoire. Cela se traduit par des subventions allouées aux associations proposant des événements d'ampleurs et présentant un rayonnement intercommunal. De nombreux festivals touchant à des esthétiques différentes (musique, arts de la rue, cirque, arts visuels, danse, etc.) sont accompagnés chaque année.



VIE QUOTIDIENNE

... FOCUS SUR

La Santé, Les Gymnases



6 MAISONS DE SANTE pour un maillage sur le territoire

- Villecomtal
- Estaing
- Entraygues-sur-Truyère
- Campuac
- Bozouls
- Saint-Côme-d'Olt

La CPTS : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est une réponse collective des professionnels de la santé aux enjeux de santé et d'accès aux soins du territoire Nord Aveyron.

3 GYMNASES sur les centre-bourgs du territoire au service des associations du territoire communautaire

- Espalion
- Bozouls
- Entraygues-sur-Truyère



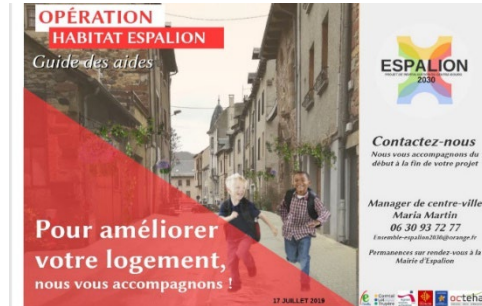


CENTRE-BOURG

Revitalisation du centre-bourg d'Espalion

Le projet de revitalisation embrasse l'ensemble des dimensions du territoire, bourg-centre intercommunal, et les enjeux du bourg. La politique urbaine s'inscrit dans une vision stratégique de l'évolution de la ville selon deux temporalités complémentaires : une temporalité à court-terme de 2019-2021 caractérisée par les changements induits par la mise en place du contournement routier ; une temporalité à moyen terme opérant une projection ambitieuse de rénovation urbaine 2022-2030.

6 aides à l'habitat ont été accordées en 2025 pour un total de 4 181,35 €



LA MOBILITÉ : La Communauté de Communes n'a pas pris la compétence mobilité. C'est donc la Région Occitanie qui est l'autorité organisatrice de la mobilité locale de notre territoire.

LE TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE) :

Le déficit est pris en charge

Votre Communauté de Communes facilite vos déplacements sur les communes du territoire grâce au service de Transport à la Demande, en participant au financement de ces trajets en complément de l'aide de la Région.

Les types de transports proposés

Des liaisons préétablies proposent des trajets depuis votre domicile.

Ce service, à mi-chemin entre le taxi et les circuits de bus traditionnels, permet à tous de circuler.

Pour se renseigner sur ce service

Informations sur le service par téléphone auprès du transporteur ou sur le site internet comtal-lot-truyere.fr rubrique Bien vivre, Se déplac

Bilan de l'exercice 2025 :

En 2025, les lignes d'Entraygues vers Entraygues le mercredi (92 usagers) et le vendredi (109 usagers) sont les plus utilisées. La ligne Sébrazac/ Bessuéjols vers Espalion le vendredi n'a pas été utilisé alors que les années précédentes elle avait des usagers. Les lignes Bozouls et Gabriac vers Bozouls le jeudi, ainsi que Gabriac vers Laissac le mardi, Bozouls vers Espalion le vendredi et Lioujas vers Rodez le samedi ne sont pas utilisés depuis 2 ans.

Pour la première fois, les lignes Lassouts vers Espalion le vendredi et Gages vers Laissac le mardi ont connu des usagers (respectivement 3 et 9)

| Exercice | | 2025 | | INDICATEURS | | | DEPENSES | RECETTES | DEFICIT |
|---------------------|----------|-------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Transporteurs | LIGNES | | | Nombre de déclenchements | nombre d'usagers/an | nombre de kilomètres parcourus | dépenses de transports (TTC) | Recettes Voyageurs | DEFICIT (Dépenses - Recettes) |
| ALARY Myriam | Vendredi | St Hippolyte | Entraygues | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| ALARY Myriam | Jeudi | St Hippolyte / Rouens | Mur de Barrez (liaison Lio) | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| ALARY Myriam | Mercredi | Entraygues | Entraygues | 51 | 92 | 885 | 2 212,50 | 364,00 | 1 848,50 |
| ALARY Myriam | Vendredi | Entraygues / Le Fel | Entraygues | 49 | 109 | 835 | 2 118,00 | 434,00 | 1 684,00 |
| ALARY Myriam | Mardi | Entraygues / Le Fel | Montsalvy | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Le Cayrol | Espalion | 5 | 5 | 98,4 | 352,88 | 20,00 | 332,88 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Estaing Vinnac Coubisou | Espalion | 41 | 78 | 806,89 | 2 884,25 | 292,00 | 2 592,25 |
| TRANSPORT LANDES | Mardi | Estaing Vinnac Coubisou | Espalion (liaison Lio) | 8 | 8 | 136,12 | 488,12 | 32,00 | 456,12 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Espalion Alayrac | Espalion | 24 | 25 | 227,32 | 815,14 | 104,00 | 711,14 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Espalion Biounac | Espalion | 47 | 47 | 725,56 | 2 656,05 | 184,00 | 2 472,05 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Campnac | Espalion | 2 | 3 | 103,6 | 371,51 | 12,00 | 359,51 |
| TRANSPORT LANDES | Mercredi | Sébrazac / Bessuejols | Espalion | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Jeudi | Sébrazac / Bessuejols | Espalion | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Sébrazac / Bessuejols | Espalion | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Jeudi | Rodelle | Bozouls | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Mercredi | Rodelle | Rodez | 2 | 2 | 61,5 | 220,54 | 6,00 | 214,54 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Rodelle | Rodez | 2 | 2 | 37 | 132,88 | 4,00 | 128,88 |
| TRANSPORT LANDES | Jeudi | Bozouls / Gabriac | Bozouls | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Bozouls | Espalion | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TRANSPORT LANDES | Vendredi | Lassouts | Espalion | 3 | 3 | 68,02 | 243,93 | 10,00 | 233,93 |
| TRANSPORT LANDES | Jeudi | Espeyrac / Villecomtal | Rodez | 7 | 7 | 467,04 | 1 674,79 | 28,00 | 1 646,79 |
| RUBAN BLEU AUTOCARS | Mardi | Gages | Laissac | 9 | 9 | 171 | 613,21 | 36,00 | 577,21 |
| | | | | 250 | 390 | 4 622,45 | 14 783,60 | 1 526,00 | 13 257,60 |

25

**C.C. COMTAL LOT ET
TRUYERE**

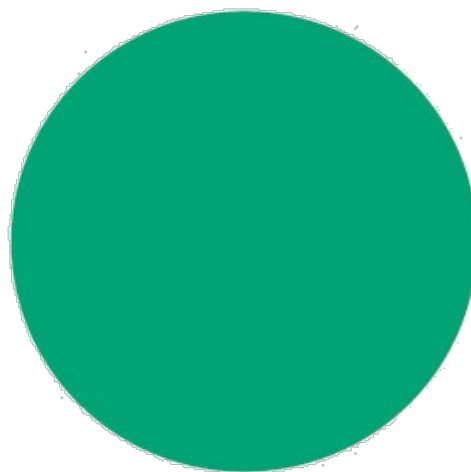
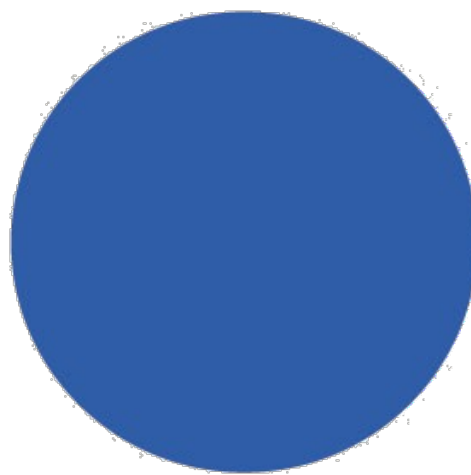
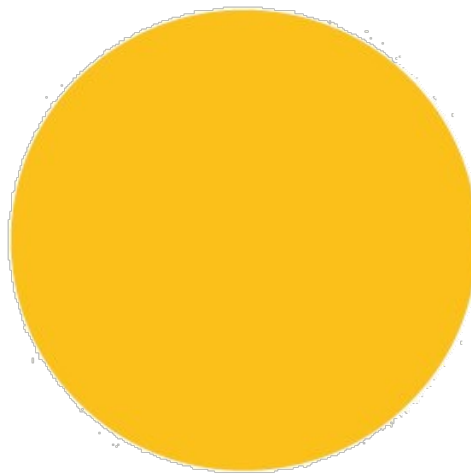
18 bis avenue Marcel Lautard
12 500 ESPALION

Téléphone
05 65 48 29 02

lun-ven
9h 12h – 14h 17h

E-mail
secretariat@3clt.fr

Site web
<https://comtal-lot-truyere.fr>



**Objet : Détermination du taux promus
/promouvables pour les avancements de
grade**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D139

Rapporteuse Madame Magali BESSAOU

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAE GHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que l'avis du comité social territorial ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le taux de 100% pour tous les cadres d'emploi et ce, pour la durée du mandat.

Le Conseil de communauté de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

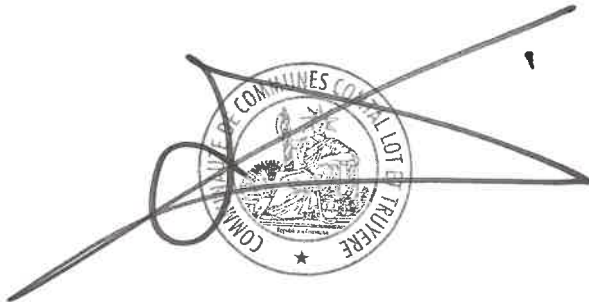
- **FIXE pour la durée du mandat, le taux de promotion par grade d'emploi à 100%,**

- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 29 JUIN 2026
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIÈRE

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du règlement budgétaire
et financier 2026 -2032**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D140

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marie DONOSO

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-30 relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Vu la délibération N°2023-10-23-D249 du 23 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Vu la délibération N° 2024-01-29-D009 du 29 janvier 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier 2024-2026

Vu le projet de règlement en annexe ;

Par délibération du 23 octobre 2023, la communauté de communes a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de 3500 habitants et plus, et doit être adopté par l'assemblée délibérante avant le vote de la première délibération qui suit son renouvellement, pour la durée de la mandature.

Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la collectivité.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **ABROGE** le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur
- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier joint en annexe, pour la période 2026 – 2032
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

**Par délégitation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



Règlement budgétaire et financier 2026-2032

Textes en vigueur

Préambule

1 Le Cadre Budgétaire

- 1.1 Les principes budgétaires
- 1.2 Les documents budgétaires
- 1.3 Le cycle budgétaire
- 1.4 Le vote des budgets

2 L'exécution budgétaire

- 2.1 La comptabilité d'engagement
- 2.2 L'exécution des budgets
- 2.3 Les nouvelles pratiques budgétaires

3 La gestion de la pluriannualité

- 3.1 Le cadre législatif et réglementaire
- 3.2 La typologie des autorisations de programme (AP)
- 3.3 Le cycle de vie des autorisations de programme
- 3.4 Les dépenses imprévues
- 3.5 Les modalités d'information du conseil communautaire

Textes en vigueur

Code Général des Impôts ;

Code de la commande publique ;

Code Général des Collectivités Territoriales ;

Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

Décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements.

Préambule

L'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 (communes, établissements publics, départements, régions etc.), à l'exception des communes et groupements de moins de 3500 habitants.

Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Il fixe obligatoirement :

- Les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la réglementation. A ce titre, il fixe les règles de caducité des AP et des AE, hormis pour les AP et les AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en fin d'exercice ;
- Les modalités d'information du Conseil Communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions Modificatives).

En tant que document de référence, Le présent règlement fixe les règles de gestion applicable à la Communauté de communes pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Le règlement budgétaire et financier est adopté par l'Assemblée délibérante et ne peut être modifié que par elle.

La Communauté de communes possède plusieurs budgets soumis à la nomenclature M57 :

- Le Budget Principal (BC 30000)
- ZA de Calsades IV (BC 30004)
- ZA de Lioujas IV (BC 30005)
- Zone des Calsades III (BC 30006)
- Atelier relais (BC 30007)
- Zone de Lioujas 2 (BC 30008)
- ZAC CC Entraygues (BC 30009)
- Maison de santé (BC 30010)
- Pépinières Pole Eco (BC 30011)
- Zone de Cabassar (BC 30012)
- Zone les Landes (BC 30013)

- Maison de la vigne (BC 30014)
- Enfance (BC 30015)
- ZA des Garrigues (BC 30016)
- ZA de Lioujas III (BC 30017)
- ZA les Glebes (BC 30018)
- Personnes âgées (BC 30019)
- GEMAPI (BC 30020)

Il est proposé d'intégrer dans ce règlement budgétaire et financier, les autres budgets de la communauté de communes, appliquant l'instruction budgétaire M 49 :

- Assainissement collectif (BC 30001)
- SPANC (BC 30002)

*BC = Budget Collectivité

1 Le Cadre Budgétaire

1.1 Les principes budgétaires

Le budget voté doit être conforme aux cinq principes budgétaires suivants :

- L'annualité : les dépenses et les recettes sont votées pour une année civile. Les crédits sont annulés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Il existe quelques exceptions à cette règle comme les restes à réaliser (RAR) et les autorisations de programme (AP/CP) qui seront exposées dans la suite du présent règlement.

- L'équilibre : les dépenses et les recettes doivent être équilibrées dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement.
- L'unité : toutes les dépenses et recettes doivent figurer dans un document unique.

Une exception réside dans les budgets annexes (exemple : services à caractère administratif sans personnalité juridique qui sont individualisés).

- L'universalité : l'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses. Ce principe se décompose en deux règles :
 - la non-affectation : il est interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière ;
 - la non-contraction : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent être inscrites au budget, sans contraction entre-elles.
- La spécialité : les dépenses et recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés, dans chacune des sections, par chapitres et par articles.

L'exécution du budget doit quant à elle être conforme aux six principes budgétaires suivants :

- o La régularité : les opérations financières conduisant aux enregistrements comptables doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur.
- o La sincérité : les dépenses et les recettes doivent être comptabilisées en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné.
- o L'exhaustivité : les enregistrements comptables doivent détailler la totalité des droits et obligations de l'entité.
- o La spécialisation des exercices : les opérations se rattachant à la bonne période comptable ou au bon exercice doivent faire l'objet d'un enregistrement définitif en comptabilité.
- o La permanence des méthodes : les mêmes règles et procédures doivent être appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables.
- o L'image fidèle : les comptes doivent donner une représentation du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de l'entité conforme à la réalité.

1.2 Les documents budgétaires

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Les différents documents budgétaires sont le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM), les virements de crédits (VC) et le compte financier unique (CFU).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

La Communauté de communes est tenue de mettre en place un débat d'orientation budgétaire, qui donne la rédaction d'un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec ses communes et les groupements dont elle est membre ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement. Sont notamment précisées l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le ROB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le budget primitif (BP)

Le budget primitif prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise la totalité des dépenses et des recettes pour une année civile (1er janvier 31 décembre). Il est voté conformément aux dispositions de l'article R.1612-40 du CGCT.

Le budget est présenté par le Président au Conseil Communautaire.

Les décisions modificatives (DM) et les virements de crédits (VC)

Le budget primitif peut être modifié et complété, conformément à la réglementation, par une ou plusieurs décisions modificatives (DM) ou par un ou plusieurs virements de crédit.

Ils ont vocation à ajuster la prévision budgétaire, sans remettre en cause les grands équilibres décidés lors du vote du budget primitif.

Les décisions modificatives sont prises lors des conseils communautaires. Et les virements de crédits sont prises avec une décision du Président.

Le budget supplémentaire (BS)

Le budget supplémentaire (BS) est une DM particulière nécessaire pour les budgets votés avant l'approbation du compte financier unique. Il a une double fonction :

- L'intégration des résultats et des restes à réaliser de la gestion de l'exercice précédent après que ceux-ci aient été définitivement arrêtés par l'adoption du compte administratif du dernier exercice clos ;
- La correction du budget primitif de l'exercice en cours.

La Communauté de communes adoptant, en général, le budget primitif N après l'adoption du compte financier unique N- 1 ne vote pas de budget supplémentaire.

Le compte financier unique (CFU)

Dans les budgets en nomenclature M57, le compte administratif et le compte de gestion sont fusionnés pour ne faire qu'un document qui s'appelle le compte financier unique (CFU).

Le compte financier unique établi par l'exécutif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

1.3 Le cycle budgétaire

Le cycle budgétaire légal est le suivant :

| | ETAPE | DELAI REGLEMENTAIRE | OBSERVATIONS |
|---------|--|---|---|
| DOB | Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) | Dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget. | Le ROB permet de définir les grandes orientations du budget à venir. |
| BP | Vote Budget Primitif | Avant le 15 avril de l'année N (délai réglementaire au plus tard) ou 30 avril de l'année N en cas de renouvellement de l'assemblée. | Le BP prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. |
| BS | Vote Budget Supplémentaire | | Le BS a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser, et de faire des ajustements de crédits. |
| DM / VC | Vote Décision Modificative et Virement de Crédit | Entre le vote du budget de l'année N et le 21 janvier N+1 | La DM et le VC permettent de faire des ajustements de crédits. |
| CFU | Vote du compte financier unique | Au plus tard le 30 juin N+1 | Le CFU arrêtent les comptes de l'exercice écoulé. |

Le cycle budgétaire de la Communauté de communes commence par le débat d'orientations budgétaires et se termine par le compte Financier unique soumis au vote en année N+1, c'est-à-dire de décembre à juin N+1 par la reprise des résultats N-1.

Le calendrier prévisionnel budgétaire, dit « classique », pour la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère (CCCLT) s'articule de la façon suivante :



1.4 Le vote des budgets

La Communauté de communes vote son budget par nature, assorti d'une présentation croisée par fonction. Le niveau de vote des crédits de paiement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

La section d'investissement du budget principal fait également l'objet d'un vote par opération.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. L'opération constitue un chapitre budgétaire. Il pourra engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à ce chapitre.

2 L'exécution budgétaire

2.1 La comptabilité d'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement en dépenses au sein de la comptabilité administrative est une obligation, depuis 1962. Elle n'est pas obligatoire en recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- ✓ les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- ✓ les crédits disponibles pour engagement,
- ✓ les crédits disponibles pour mandatement,
- ✓ les dépenses et recettes réalisées.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge ; il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commandes, devis, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions...

L'engagement comptable

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses
- un tiers concerné par la prestation
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction)

Dans le cadre des crédits gérés en AP/AE, l'engagement porte sur l'autorisation de programme ou d'engagement et doit rester dans les limites de l'affectation ; dans le cadre des crédits gérés hors AP/AE, l'engagement porte sur les crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice.

2.2 L'exécution des budgets

La liquidation

La liquidation intervient postérieurement à l'engagement comptable et juridique et fait suite à la réception et la validation de la facture. Elle suppose d'avoir vérifié au préalable la régularité de ce double engagement.

La liquidation de la dépense consiste à vérifier la réalité de la dette et à fixer le montant de la validation du service fait par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation, la détermination du montant de la dépense.

La liquidation de la recette est précédée par la constatation des droits qui consiste à s'assurer à la fois :

- de la régularité de son fondement juridique ;
- de sa réalité matérielle.

La créance est alors dite certaine et exigible et peut être liquidée.

La liquidation de la recette correspond au calcul du montant exact de la créance. Elle implique de faire apparaître et de vérifier tous ses éléments de calcul.

Le mandatement

Au vu des pièces justificatives transmises par chaque responsable de direction ou agent en responsabilité, le service comptabilité procède au mandatement. Il vérifie les liquidations effectuées, leur conformité par rapport aux pièces présentées, établit les mandats et les transmet au Service de Gestion Comptable (SGC) chargé du paiement, ce qui constitue l'étape suivante : l'ordonnancement

L'ordonnancement (ou le paiement)

L'ordonnateur émet un mandat de payer à destination de son comptable assignataire, qu'il accompagne des pièces justificatives afin de permettre au comptable d'effectuer les vérifications et contrôles préalables au paiement effectif. Le paiement effectif ne peut être effectué que par le comptable public.

Le payeur effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu, sous peine d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Les délais de paiement des intérêts moratoires

Le SGC est soumis respectivement au respect d'un délai de paiement pour tout achat public ayant donné lieu à un marché formalisé ou non, y compris pour les délégations de services publics, par référence au code de la commande publique (CCP).

Le délai global maximum de paiement est de 30 jours calendaires depuis le 1er juillet 2010. Ce délai se répartit en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai démarre à la date de réception de la facture, ou du service fait lorsque celui-ci est postérieur à la réception de la facture, et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

La date de réception de la facture correspond à l'arrivée effective de celle-ci :

- Dans CHORUS PRO (procédure dématérialisée) ;
- Pour les factures travaux (toujours dans chorus pro) à la date de réception par le maître d'œuvre délégué ;
- Dans le courrier entrant (même si l'envoi par chorus pro est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, pour toutes les entreprises qui facture une collectivité)

En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont dus au. Le délai du maître d'œuvre (ou prestataire désigné dans le marché) fait partie du délai de paiement pour la partie imputable à l'ordonnateur.

Le maître d'œuvre habilité à recevoir les factures, est tenu de faire figurer dans l'état qu'il transmet pour le règlement, la date de réception ou de remise de la demande de paiement de l'entreprise (article D2192-2 du CCP).

Le recouvrement des recettes

En matière de recettes, le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du comptable public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le comptable public met en œuvre des procédures de recouvrement amiables, puis, le cas échéant, des mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres de recettes émis par la collectivité ne peut être mené à son terme par le comptable public, ce dernier propose à la collectivité de constater l'irrecouvrabilité de ces créances. Au vu de ces éléments fournis par le comptable public, les listes des créances irrecouvrables se distinguent selon deux natures :

- les créances admises en non-valeur en cas d'échec du recouvrement, malgré les diligences effectuées par le comptable public, sont validées annuellement par décision du Président ;
- Les créances éteintes en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant à l'EPCI et rendant impossible toute action de recouvrement, sont validées annuellement par délibération du conseil communautaire.

Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice ne se traduisent ni par un encaissement, ni par un décaissement, mais ont généralement une incidence budgétaire.

Le calendrier de clôture budgétaire est établi chaque année par la direction des finances après échanges et articulation avec le comptable public. Il vise à fluidifier les opérations de clôture et une reprise rapide de l'exécution budgétaire en N+1.

i) La journée complémentaire

Les documents de fin d'exercice sont établis après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au terme de la journée dite « complémentaire » (31 janvier N+1).

Celle-ci permet, pour le service comptabilité, la comptabilisation des dernières opérations de l'exercice N, à savoir :

- prise en charge des derniers titres et mandats de la seule section de fonctionnement, notamment dans le cadre de mise en œuvre des délibérations du dernier Conseil communautaire de l'année N ;
- opérations d'ordre budgétaire et non budgétaire ;
- opérations de rattachement des charges et produits ;
- opérations relatives aux charges et produits constatés d'avance.

Afin de permettre une prompte clôture des comptes pour une connaissance rapide des résultats de l'exercice, la collectivité s'attache à limiter, autant que possible, l'usage de la journée complémentaire.

ii) Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En application du principe d'indépendance des exercices, la collectivité est tenue de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent. Seule la section de fonctionnement est donc concernée.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- en dépenses : les crédits engagés non mandatés correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du service fait). En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :

- la dépense est engagée
- le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours
- la facture n'est pas parvenue avant la fin de la journée complémentaire ;

- en recettes : les crédits engagés non titrés correspondant aux produits pour lesquels un droit acquis au cours de l'exercice considéré, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

L'obligation de rattachement est modulée au regard de l'incidence significative sur le résultat.

De plus, le rattachement ne peut intervenir qu'à la condition que les crédits budgétaires soient ouverts et disponibles au titre de l'exercice N.

iii) Les reports (restes à réaliser RAR)

Les restes à réaliser concernent exclusivement la section d'investissement et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice telles que ressortant de la comptabilité d'engagements tenue par la collectivité ;
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1).

L'état des restes à réaliser est établi chaque année par l'ordonnateur, puis transmis au comptable public pour visa de celui-ci.

L'établissement des restes à réaliser de l'exercice N permet notamment au comptable public, dès avant le vote du budget de l'année N+1 (lorsque celui-ci est voté après le 31/12/N), de procéder au règlement de toutes dépenses correspondantes (dépenses réelles d'investissement engagées avant le 31/12/N, n'ayant pas donné lieu à mandatement avant la clôture de l'exercice N, reportées en conséquence en N+1, et figurant à ce titre dans l'état des restes à réaliser susvisé signé par l'ordonnateur et le comptable public).

Il est possible de reporter au maximum dans les RAR en dépenses que les dépenses engagées non mandatées à hauteur des crédits non consommés sur l'année par chapitre ou opération.
En recettes il est possible de reporter plus que les crédits disponibles (caractère évaluatif des crédits en recettes dans le budget et non limitatif comme les dépenses) sauf pour le report d'emprunt en RAR en recettes où les crédits doivent être ouverts et non consommés

Les opérations pluriannuelles peuvent être suivies budgétairement de deux façons :

- dans le cadre d'opérations hors AP/CP, avec une gestion des crédits annuels similaire à une gestion classique, le montant pluriannuel n'étant renseigné qu'à titre indicatif ;
- dans le cadre de la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Remarque : les rattachements et les reports (RAR) ne s'appliquent pas au budget « stocks », autrement appelé budgets zones.

2.3 Les nouvelles pratiques budgétaires

La Fongibilité des crédits pour les nomenclatures M 57 et M 49

Les assemblées délibérantes, adoptant leur budget au chapitre, peuvent déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des virements de chapitre à chapitre.

La limite maximum fixée est de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Le conseil communautaire peut donc autoriser son Président à effectuer ces virements dans la limite qu'il définit.

Seule exception, aucun crédit ne peut venir abonder ou vider les crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Pour être réguliers, ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse par voie de décision du Président et ce dernier en informe le conseil lors de sa prochaine séance.

La délibération d'adoption du présent RBF prévoit la possibilité pour l'Exécutif de réaliser des virements de crédits :

- Entre les chapitres 011, 65, 67 et 68 en fonctionnement dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts
- Entre les chapitres 20, 204, 21, 23 en investissement dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts
- Entre opérations d'investissement pour le budget principal dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts

En plus de l'exclusion des dépenses de personnel, ces dispositions excluent de fait la possibilité de réaliser des virements sans passage préalable en conseil communautaire pour les opérations relatives à la dette et aux opérations d'ordre.

Les dépenses imprévues

Le référentiel M57 ouvre la possibilité de faire voter par le conseil communautaire des Autorisations de Programmes et d'Engagement pour dépenses imprévues.

Le dispositif de virement entre chapitre est évoqué dans une partie suivante du présent RBF.

Les amortissements

L'amortissement est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du changement technique ou de toute autre cause.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibérations et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Ces délibérations précisent également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition. Le cas échéant, la Collectivité pourra appliquer la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.

Délibération n°2023-11-20-D274 sur les règles et durées des amortissements en nomenclature M57

L'adoption du référentiel M57 est sans conséquence sur le périmètre des immobilisations amortissables, mais apporte du changement sur la temporalité de mise en application, avec le prorata temporis.

En principe, l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service, c'est-à-dire prorata temporis. Or, par mesures de simplification : le prorata temporis s'applique de manière prospective, à savoir uniquement sur les nouvelles acquisitions après adoption du référentiel M57 et il est précisé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation à compter de la date de mise en service du bien.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Ce changement de temporalité, le prorata temporis, ne s'applique pas pour les budgets communautaires en nomenclature M49.

3 La Gestion de la pluriannualité

Délibération n°2019-12-16-D14 sur le règlement budgétaire et financier régissant l'utilisation des autorisations de programme

3.1 Le cadre législatif et réglementaire

La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Si le Conseil communautaire le décide, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, selon la durée précisée dans la délibération, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement (CP) représentant la répartition des dépenses prévisionnelles.

L'équilibre budgétaire de chaque exercice N s'apprécie en tenant seulement compte des seuls crédits de paiement ouverts au budget dudit exercice.

Les crédits de paiement

Les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'année à laquelle ils se rapportent. Cette inscription permet de procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses dans le cadre d'une gestion en AP/CP. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)

Le Conseil communautaire peut également décider de mettre en place une gestion pluriannuelle en autorisations d'engagement- crédits de paiement (AE/CP) pour les dépenses de fonctionnement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exclusion toutefois des frais de personnel.

Au-delà des caractéristiques spécifiques susvisées, le cadre juridique applicable aux autorisations d'engagement et à leurs crédits de paiement est le même que pour les autorisations de programme.

3.2 La typologie des autorisations de programme (AP)

Il existe trois types d'autorisations de programme :

- l'autorisation de programme de projet ;
- l'autorisation de programme de subvention d'équipement / fonds de concours ;
- l'autorisation de programme d'investissements récurrents.

Autorisation de programme de projet

Une AP de projet a une durée variable en fonction de la durée du projet. Elle concerne par exemple des projets liés à des opérations structurantes.

Une AP de projet peut être mise en place, à l'occasion d'une session budgétaire, si elle répond aux critères cumulatifs suivants :

- une opération spécifique et ciblée ;
- une opération à caractère pluriannuel (couvrant *a minima* 2 exercices budgétaires consécutifs) ;
- dont la durée est limitée dans le temps ;
- d'un montant pluriannuel supérieur ou égal à 1 millions d'euros TTC, afin de systématiquement retracer en AP/CP les opérations d'un montant significatif à l'échelle de la collectivité.

En l'absence de respect de ces quatre critères cumulatifs, une AP de projet pourra être mise en place pour le suivi budgétaire de n'importe quel autre projet, quel que soit son coût, dès lors que celui-ci présente un caractère pluriannuel et que le Conseil communautaire le jugera opportun.

Autorisation de programme de subvention d'équipement ou de fonds de concours

Elle concerne des projets d'investissement portés par des tiers et auxquels la collectivité apporte son financement sous forme de subventions d'équipement ou de fonds de concours.

Les AP fonds de concours ont une durée variable en fonction de la durée du projet subventionné.

Autorisation de programme d'investissements récurrents

Une AP récurrente peut concerner un ensemble cohérent d'opérations correspondant à des interventions concourant à mettre en œuvre une politique publique.

3.3 Le cycle de vie des autorisations de programme (AP)

Seul le Conseil communautaire est compétent pour voter l'ouverture des AP, les réviser et les clôturer. Ces décisions font l'objet de délibérations distinctes pouvant être prises à l'occasion de toute session budgétaire (toute séance du Conseil consacrée à l'adoption du budget primitif, du budget supplémentaire, ou d'une décision modificative).

Création/vote des AP

Les AP sont proposées par le Président aux conseillers communautaires, et votées par ce dernier lors de toute session budgétaire, par délibération distincte du budget lui-même.

À chaque AP créée est associée un échéancier indicatif de crédits de paiements (CP). La somme de l'échéancier prévisionnel des CP doit toujours être égale au montant global de l'AP.

Le détail est porté dans les annexes « Présentation des AP/AE votées » prévues dans le document comptable (maquette budgétaire type M57).

Affectation d'une AP

L'affectation est la décision par laquelle la collectivité décide de mettre en réserve un montant de crédits destinés à la réalisation d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée.

L'affectation est préalable à l'engagement, et autorise l'engagement des dépenses.

Compte-tenu du fait que les autorisations de programme utilisées par la collectivité constituent très majoritairement des AP de projet ou de subvention d'équipement/fonds de concours, et sauf mention contraire explicite dans la délibération de création de l'AP, l'affectation est systématiquement et automatiquement effectuée à 100 % dans le cadre de ladite délibération.

Engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative constitue une obligation.

L'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « l'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire ».

Dans le cadre d'une gestion en AP/CP, l'autorisation de programme constitue l'autorisation budgétaire et l'engagement est annuel ou, plus généralement, pluriannuel.

Mouvements de crédits entre AP et à l'intérieur de chaque AP

Mouvements de crédits entre AP

Aucun mouvement de crédits n'est possible entre deux AP sans révision de chacune des deux AP par délibération du Conseil communautaire.

Mouvements de crédits entre opérations gérées en AP et opérations gérées hors AP

Aucun mouvement de crédits n'est possible entre opérations en AP et hors AP, sans qu'il n'ait été préalablement procédé à une révision de l'AP (nécessitant également une délibération spécifique).

Mouvements de crédits internes à une AP

Les modifications de montant de CP de l'exercice en cours, ou du montant global de l'AP, ne peuvent être réalisées, entre chapitres différents, que dans le cadre d'une décision budgétaire.

Les virements de CP entre articles, au sein d'une même AP, sont possibles, dans le respect du montant total de l'AP.

Lissage/échelonnement des crédits de paiement (CP) de chaque AP

L'excédent de CP d'un exercice est lissé automatiquement, soit sur le dernier exercice de l'AP, soit sur tout autre exercice en fonction des nécessités.

Lorsque les crédits sont lissés sur l'exercice qui suit, ces lissages sont pris en compte, soit au moment du vote du budget primitif, soit lors d'une délibération distincte du budget.

Révision d'une AP

La révision d'AP consiste en la modification du montant d'une AP déjà votée (à la baisse comme à la hausse).

La révision d'une AP entraîne nécessairement une mise à jour de l'échéancier des crédits de paiement. La révision d'une AP fait l'objet d'une délibération spécifique en Conseil communautaire lors de toute session budgétaire.

Caducité des AP

Afin de réguler le stock des AP/CP, il est nécessaire de déterminer des règles de caducité.

Ainsi, pour ce qui concerne la communauté de communes, les AP n'ayant donné lieu à aucun engagement ou mandatement sur une période de trois exercices comptables consécutifs sont considérées comme caduques.

Clôture des AP

Les AP demeurent valables, selon la durée précisée dans la délibération, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation/clôture.

Le Conseil communautaire est compétent pour prononcer la clôture d'une AP, sauf dans les cas de caducité précédemment définis, pour lesquels l'annulation est automatique.

La clôture de l'AP par le Conseil communautaire a lieu dans les cas suivants :

- lorsque les opérations budgétaires et comptables qui composent l'AP sont soldées ;
- lorsque la réalisation de l'opération ou des opérations constituant l'AP sont abandonnées ou annulées ;
- lorsque, dans le cas de subventions versées, ou de fonds de concours, le tiers a renoncé explicitement au bénéfice de l'intervention financière de la collectivité, ou en cas de non-respect des conditions d'emploi figurant la décision d'intervention financière.

3.4 Les dépenses imprévues

Le cadre des dépenses imprévues en M57 diffère de celui mis en œuvre par d'autres nomenclatures. Ainsi, à titre d'exemple, il n'est pas possible, comme le permet la M14 par application de l'article L.2322-

1 du CGCT, de voter des crédits de dépenses imprévues sur un chapitre spécifique de chaque section du budget jusqu'à hauteur de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Néanmoins, le chef de l'exécutif peut disposer par délégation de l'assemblée délibérante de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant excéder 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En revanche, s'agissant des autorisations de programme ou d'engagement, le chef de l'exécutif ne peut pas procéder à des transferts d'autorisation de chapitre à chapitre.

C'est pourquoi, lors du vote du budget ou d'une décision modificative, pourront être votées des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues. Le montant de ces autorisations ne peut être supérieur à 2% des dépenses réelles de leur section.

En cas de dépenses imprévues comportant un caractère pluriannuel, l'exécutif pourra alors précéder dans ces conditions à un transfert depuis ce chapitre vers le chapitre devant enregistrer cette dépense. Ces autorisations de programme et d'engagement sont des chapitres de leur section respective et n'ont pas de crédits de paiement afférents. Elles deviennent caduques automatiquement à la fin de l'exercice lorsqu'elles n'ont pas été engagées.

En d'autres termes, les autorisations de programme ou d'engagement de dépenses imprévues doivent être consommées par des engagements relatifs à une dépense dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices. En cas de non-consommation de ces autorisations en fin d'exercice, elles sont frappées de caducité. De nouvelles autorisations devront être votées à chaque exercice si l'usage de ces dotations pour dépenses imprévues est retenu.

3.5 Les modalités d'information du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire se prononce lors des sessions budgétaires sur les créations, modifications et les annulations d'autorisations de programme et d'engagement.

Une présentation de l'état d'avancement des AP/CP, pouvant prendre la forme d'un tableau récapitulatif est effectuée chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

Un état de la situation des AP-AE/CP (état annexe de la maquette budgétaire) est joint au budget primitif.

En cas de révision des AP-AE/CP existantes ou de création d'une nouvelle AP ou AE lors de la session budgétaire de vote d'une décision modificative (dont le budget supplémentaire), cet état annexe est également joint à la maquette budgétaire de ladite décision modificative.

Un bilan de la gestion pluriannuelle, et notamment un point sur la réalisation des crédits de paiement, est présenté au Conseil communautaire à l'occasion du vote du CFU.

La maquette budgétaire du CFU intègre également un état annexé relatif à la situation des autorisations de programme et d'engagement.

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D141

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget principal de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|---------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 10 290 688,20 | 20 725 828,00 | 31 016 516,20 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 7 531 515,48 | 25 343 547,30 | 32 875 062,78 |
| | Restes à réaliser | C | 113 758,92 | 0,00 | 113 758,92 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 9 304 127,28 | 21 144 986,95 | 30 449 114,23 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 6 690 703,68 | 21 304 308,33 | 27 995 012,01 |
| | Restes à réaliser | F | 627 570,24 | 0,00 | 627 570,24 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 840 811,80 | 4 039 238,97 | 4 880 050,77 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -986 560,82 | 419 158,95 | -567 401,97 |
| Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -145 749,12 | 4 458 397,92 | 4 312 648,80 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -513 811,32 | 0,00 | -513 811,32 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -659 560,44 | 4 458 397,92 | 3 798 837,48 |

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D142

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 4 970 713,48 | 2 601 698,76 | 7 572 612,24 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 3 418 376,23 | 2 602 660,38 | 5 921 026,61 |
| | Restes à réaliser | C | 1 156 011,50 | 0,00 | 1 156 011,50 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 6 019 740,25 | 2 601 698,76 | 8 621 639,01 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 3 965 489,71 | 2 248 174,50 | 6 213 674,21 |
| | Restes à réaliser | F | 1 278 677,51 | 0,00 | 1 278 677,51 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -547 123,48 | 254 475,88 | -292 647,60 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 1 049 026,77 | 0,00 | 1 049 026,77 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G + H | 501 903,29 | 254 475,88 | 766 379,17 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -122 666,01 | 0,00 | -122 666,01 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 379 237,28 | 254 475,88 | 633 713,16 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

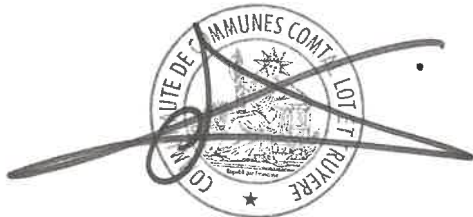
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture **29 JUIN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique (CFU) 2025 Budget Annexe Atelier
Relais de la Communauté de Communes
Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D143

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe atelier relais de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 17 000,00 | 106 341,40 | 123 341,40 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 16 445,73 | 3 116,00 | 19 561,73 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 129 322,91 | 28 701,00 | 158 023,91 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 3 116,00 | 27 061,99 | 30 177,99 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | | | | |
| | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 13 329,73 | -23 945,99 | -10 616,26 |
| Résultats antérieurs reportés | | H | 112 322,91 | -77 640,40 | 34 682,51 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | | | | |
| | Excédent/déficit | G + H | 125 652,64 | -101 586,39 | 24 066,25 |
| Différence entre les restes à réaliser | | | | | |
| | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | | | | | |
| | Excédent/déficit | G + H + I | 125 652,64 | -101 586,39 | 24 066,25 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture **29 JUN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique 2025 du Budget Annexe Enfance de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D144

Rapporteur Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Enfance de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 227 383,24 | 2 771 820,00 | 3 999 203,24 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 717 094,33 | 2 330 321,30 | 3 047 415,63 |
| | Restes à réaliser | C | 286 000,00 | 0,00 | 286 000,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 689 514,23 | 2 771 820,00 | 3 461 334,23 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 423 225,36 | 2 330 321,30 | 2 753 546,66 |
| | Restes à réaliser | F | 50 318,05 | 0,00 | 50 318,05 |
| Différences entre les litres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 293 868,97 | 0,00 | 293 868,97 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -537 869,01 | 0,00 | -537 869,01 |
| Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -244 000,04 | 0,00 | -244 000,04 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 235 681,95 | 0,00 | 235 681,95 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -8 318,09 | 0,00 | -8 318,09 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

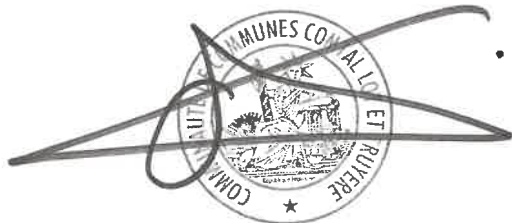
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MORINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D145

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoît BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoît RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoît BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 43 450,73 | 60 000,00 | 103 450,73 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 32 120,44 | 71 456,00 | 103 576,44 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 117 578,12 | 60 000,00 | 177 578,12 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 27 535,95 | 39 185,87 | 66 721,82 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 4 584,49 | 32 270,13 | 36 854,62 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 74 127,39 | 0,00 | 74 127,39 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 78 711,88 | 32 270,13 | 110 982,01 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 78 711,88 | 32 270,13 | 110 982,01 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D146

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Maison de la Vigne de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 38 000,00 | 43 130,00 | 81 130,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 36 948,96 | 39 430,96 | 76 379,94 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 75 521,16 | 43 130,00 | 118 651,16 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 25 532,79 | 39 430,96 | 64 963,77 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 11 416,17 | 0,00 | 11 416,17 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 37 521,16 | 0,00 | 37 521,16 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 48 937,35 | 0,00 | 48 937,35 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 48 937,35 | 0,00 | 48 937,35 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

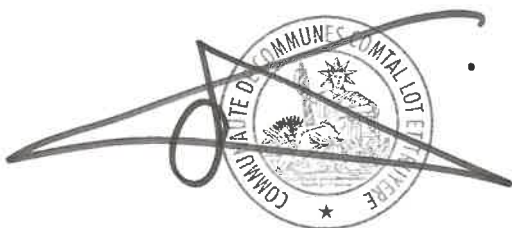
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget maison de la Vigne de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D147

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Maison de santé Entraygues de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|-------------------------------|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 20 000,00 | 36 000,00 | 56 000,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 18 385,48 | 37 524,89 | 55 910,37 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autonsation buogétaire totale | D | 60 586,04 | 56 289,20 | 116 875,24 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 15 313,34 | 29 224,49 | 44 537,83 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | | | | |
| Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | | G = B - E | 3 072,14 | 8 300,40 | 11 372,54 |
| Résultats antérieurs reportés | | | | | |
| Résultats antérieurs reportés (+/-) | | H | 40 586,04 | 20 289,20 | 60 875,24 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | | | | |
| Excédent /déficit | | G + H | 43 658,18 | 28 589,60 | 72 247,78 |
| Différence entre les restes à réaliser | | | | | |
| Restes à réaliser (+/-) | | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | | | | | |
| Excédent /déficit | | G + H + I | 43 658,18 | 28 589,60 | 72 247,78 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

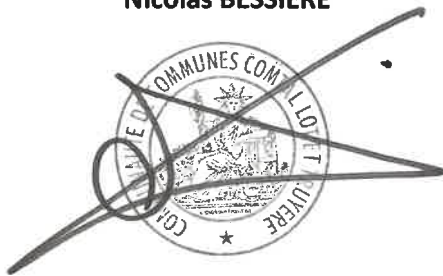
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVER** le CFU 2025 du budget annexe Maison de santé Entraygues de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe
Personnes Agées.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D148

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Personnes âgées de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 26 600,00 | 165 810,00 | 192 410,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 6 510,01 | 117 041,97 | 123 551,98 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 9 218,40 | 165 810,00 | 175 028,40 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 117 041,97 | 117 041,97 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 6 510,01 | 0,00 | 6 510,01 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -17 381,60 | 0,00 | -17 381,60 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -10 871,59 | 0,00 | -10 871,59 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -10 871,59 | 0,00 | -10 871,59 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

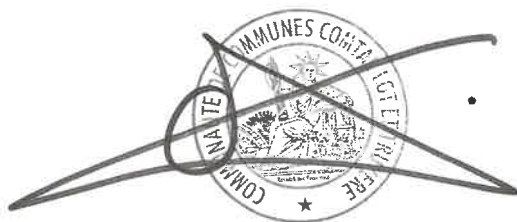
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVER** le CFU 2025 du budget annexe Personnes âgées de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le **29 JUIN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

**La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIÈRE**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D149

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe SPANC de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 11 000,00 | 126 000,00 | 137 000,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 10 956,00 | 117 177,00 | 128 133,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 21 956,00 | 172 152,53 | 194 108,53 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 137 015,74 | 137 015,74 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 10 956,00 | -19 836,74 | -8 882,74 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 10 956,00 | 46 152,53 | 57 108,53 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G + H | 21 912,00 | 26 313,79 | 48 225,79 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 21 912,00 | 26 313,79 | 48 225,79 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe SPANC de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme

Le Président,

**Par délégué
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D150

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget principal de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--------------------------------|---|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 42 376,45 | 47 379,45 | 89 757,90 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 5 001,00 | 47 379,45 | 52 380,45 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | Soi-disant des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | 0,00 |
| Résultats antérieurs reportés | | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -37 377,45 | -37 377,45 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | Excédent /déficit | G + H | -37 377,45 | -37 377,45 |
| Différence entre les restes à réaliser | | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | | Excédent /déficit | G + H + I | -37 377,45 | -37 377,45 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

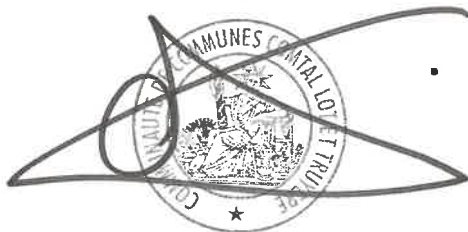
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone de Cabassar de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D151

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Zone des Calsades II et III de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--------------------------------|--|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 395 738,53 | 495 739,53 | 891 478,06 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 172 511,04 | 495 739,53 | 668 250,57 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | 0,00 |
| Résultats antérieurs reportés | | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 0,00 | -223 227,49 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | Excédent /déficit | G + H | 0,00 | -223 227,49 |
| Différence entre les restes à réaliser | | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | | Excédent /déficit | G + H + I | 0,00 | -223 227,49 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

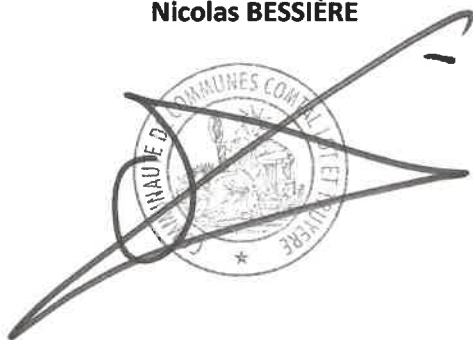
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone des Calsades II et III de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique 2025 du Budget Annexe ZA Calsades IV
de la Communauté de Communes Comtal Lot
et Truyère.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D152

Rapporteuse Mme Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe ZA Calsades IV de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|--|--|-----------|------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 274 105,83 | 380 001,00 | 654 106,83 | |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 21 319,20 | 21 319,20 | |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 200 001,00 | 766 327,07 | 966 328,07 | |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 21 319,00 | 21 319,00 | 42 638,00 | |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Différences entre les titres et les mandats | Soide des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -21 319,00 | 0,20 | -21 318,80 | |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -74 104,83 | 386 326,07 | 312 221,24 | |
| Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -95 423,83 | 386 326,27 | 290 902,44 | |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -95 423,83 | 386 326,27 | 290 902,44 | |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

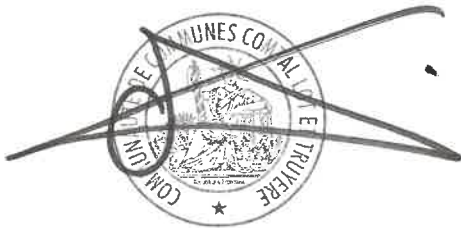
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget Annexe ZA Calsades IV de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D153

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget principal de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 80 392,48 | 290 926,00 | 371 318,48 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autonisation budgétaire totale | D | 50 001,00 | 290 926,00 | 340 927,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -30 391,48 | 0,00 | -30 391,48 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -30 391,48 | 0,00 | -30 391,48 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -30 391,48 | 0,00 | -30 391,48 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVER** le CFU 2025 du budget annexe zone des Garrigues de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :

29 JUIN 2028

Pour copie conforme,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Le Président, *Délais et voies de recours* : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D154

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Zone des Glèbes de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 403 451,63 | 553 452,63 | 956 904,26 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 6 406,67 | 6 406,67 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 150 001,00 | 553 452,63 | 703 453,63 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 6 406,67 | 6 407,16 | 12 813,83 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -6 406,67 | -0,49 | -6 407,16 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -253 450,63 | 0,00 | -253 450,63 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -259 857,30 | -0,49 | -259 857,79 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -259 857,30 | -0,49 | -259 857,79 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone des Glèbes de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone
des Landes de la Communauté de Communes
Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D155

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Zone des Landes de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 13 665,69 | 15 666,69 | 29 332,38 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 35,00 | 35,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 2 001,00 | 15 666,69 | 17 667,69 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 35,00 | 35,00 | 70,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Soûde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -35,00 | 0,00 | -35,00 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -11 664,69 | 0,00 | -11 664,69 |
| Soûde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -11 699,69 | 0,00 | -11 699,69 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -11 699,69 | 0,00 | -11 699,69 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone des Landes de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D156

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe zone de Lioujas II de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 10 001,00 | 10 001,00 | 20 002,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 18 218,14 | 26 341,83 | 44 559,97 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | | | | |
| | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 8 217,14 | 16 340,83 | 24 557,97 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 8 217,14 | 16 340,83 | 24 557,97 |
| Différence entre les restes à réaliser | | | | | |
| | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 8 217,14 | 16 340,83 | 24 557,97 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

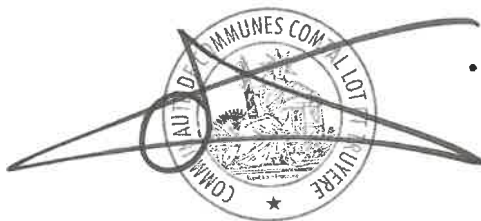
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone de Lioujas II de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D157

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Zone de Lioujas III de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 337 816,68 | 350 722,00 | 688 538,68 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 46 929,97 | 46 929,97 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 300 031,00 | 823 301,68 | 1 123 302,68 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 46 929,86 | 46 929,86 | 93 859,72 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -46 929,86 | 0,11 | -46 929,75 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -37 815,68 | 472 579,68 | 434 764,00 |
| Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -84 745,54 | 472 579,79 | 387 834,25 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -84 745,54 | 472 579,79 | 387 834,25 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

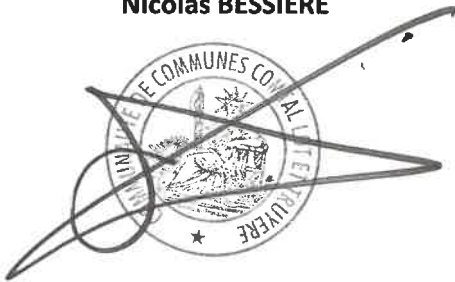
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone de Lioujas III de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le : **29 JUIN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D158

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe ZA Lioujas IV de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 441 328,22 | 641 329,22 | 1 082 657,44 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 47 717,65 | 47 717,65 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 200 001,00 | 641 329,22 | 841 330,22 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 47 717,65 | 47 717,75 | 95 435,40 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -47 717,65 | -0,10 | -47 717,75 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -241 327,22 | 0,00 | -241 327,22 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -289 044,87 | -0,10 | -289 044,97 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -289 044,87 | -0,10 | -289 044,97 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

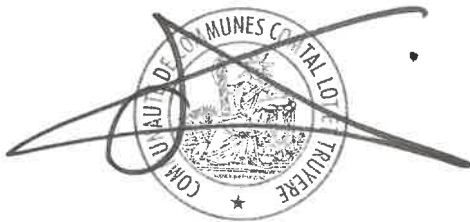
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe zone de Lioujas IV de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Compte Financier
Unique 2025 du budget annexe ZAC CC
Entraygues sur Truyère de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D159

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe ZAC CC Entraygues de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 13 029,09 | 18 181,38 | 31 210,47 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 4 347,28 | 4 347,28 | 8 694,56 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 7 348,28 | 19 777,81 | 27 126,09 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 4 347,28 | 4 347,28 | 8 694,56 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -5 680,81 | 1 596,43 | -4 084,38 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -5 680,81 | 1 596,43 | -4 084,38 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -5 680,81 | 1 596,43 | -4 084,38 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

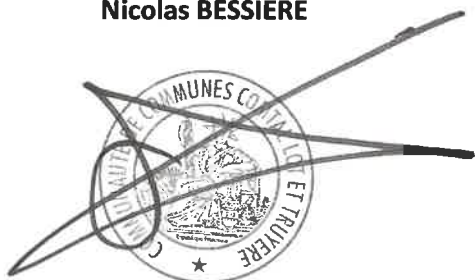
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget principal de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLNIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation définitive des résultats
2025 du budget annexe Pépinières Pôle
économique**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D160

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D033 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| REPRISE DES RESULTATS DEFINITIFS | |
|--|--------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | - € |
| B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> | - € |
| Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | |
| C - résultat à affecter | |
| = A.+B. (hors restes à réaliser) | - € |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) | - 10 238,73 € |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 10 238,73 € |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | - € |
| 1) Affectation en réserves R1068 en Investissement | |
| G. - au minimum couverture du besoin de financement | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | |
| DEFICIT REPORTE D 002 | - € |

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **CONSTATE** les résultats définitifs du budget annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **APPROUVE** la reprise des résultats définitifs du budget annexe Pépinière Pôle Economique au Budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D161

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAE GHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÈDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D035 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2025 |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 4 039 238,97 € |
| B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 419 158,95 € |
| C - résultat à affecter | |
| = A.+B. (hors restes à réaliser) | 4 458 397,92 € |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D- <u>résultat global de la section d'investissement</u> | - 145 749,12 € |
| D' - Reprise de résultats budget annexe clôturé | - 10 238,73 € |
| E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | - 513 811,32 € |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 669 799,17 € |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 4 458 397,92 € |
| 1) Affectation en réserves R1068 en Investissement | |
| G. - au minimum couverture du besoin de financement | 2 400 000,00 € |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | 2 058 397,92 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

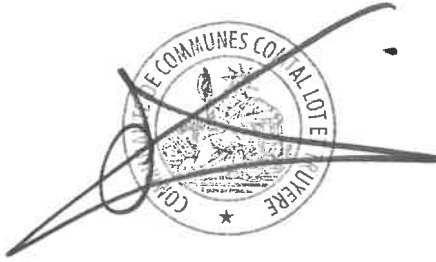
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **12 9 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLNIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D162

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D036 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

Budget Annexe Assainissement collectif

| AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2025 |
|---|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 254 475,88 € |
| Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif | |
| B - Résultats antérieurs reportés | |
| Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0 € |
| C - résultat à affecter | |
| =A+B (Hors restes à réaliser) | 254 475,88 € |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) | 501 903,29 € |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E - Solde des restes à réaliser d'investissement | - 122 666,01 € |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| Besoin de financement F. = D. + E | |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 254 475,88 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | - € |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement | - € |
| G. - au minimum couverture du besoin de financement | |
| 3) H. Report en fonctionnement R 002 | 254 475,88 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

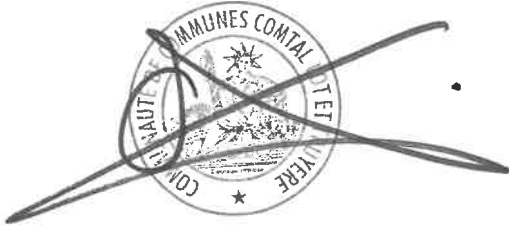
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **17 9 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe atelier relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D037 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe atelier relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -23 945.99 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -77 640.40 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | -101 586.39 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 125 652.64 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0.00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | -101 586.39 |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

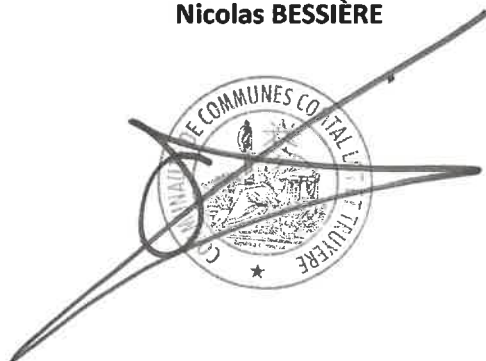
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe atelier relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture **29 JUIN 2026**
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLNIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D164

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D038 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -244 000,04 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 235 661,95 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 8 318,09 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0,00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0,00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

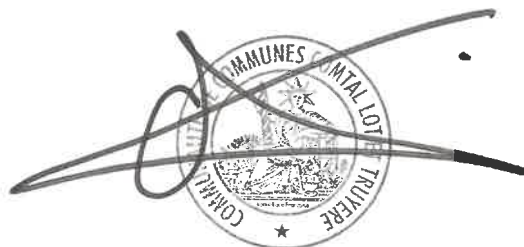
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D165

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D039 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|-----------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 32 270.13 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 32 270.13 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 78 711.88 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0.00 |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 32 270.13 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 32 270.13 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

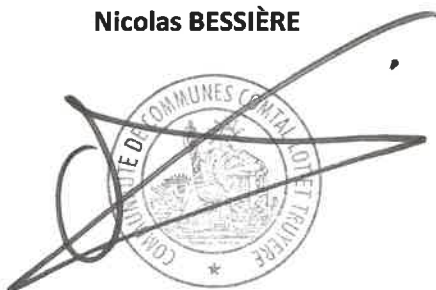
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : ~~29~~ **JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D166

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N° 2026-02-23-D040 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 48 937,35 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0,00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0,00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0,00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

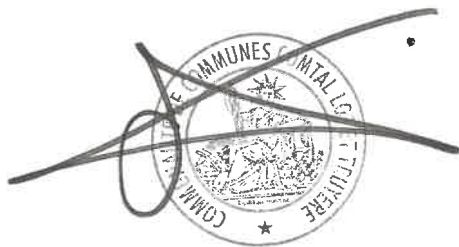
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe maison de la vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Maison de santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D041 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Maison de santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 8 300,40 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 20 289,20 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 28 589,60 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 43 658,18 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0,00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 28 589,60 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 28 589,60 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

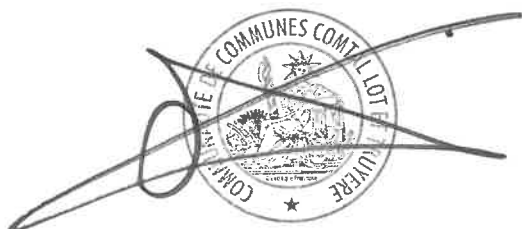
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe maison de santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par déléation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Personnes âgées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D168

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D042 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Personnes âgées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -10 871.58 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 10 871.59 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

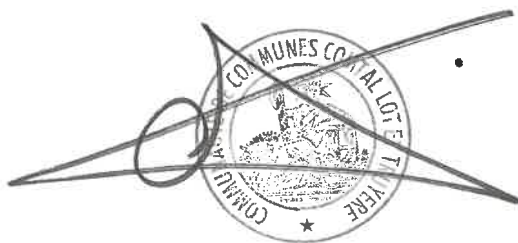
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Personnes âgées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE


La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

29 JUIN 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D169

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D043 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Personnes âgées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION | |
|---|------------------|
| a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -19 838,74 |
| dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | 1 000,00 |
| c. Résultats antérieurs reportés | 46 152,53 |
| D 002 du compte administratif (si déficit) | |
| R 002 du compte administratif (si excédent) | |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 26 313,79 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) | 21 812,00 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) | 0,00 |
| Besoin de financement = e + f | 0,00 |
| AFFECTATION (2) = d. | 26 313,79 |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 1 000,00 |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1) | 0,00 |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00 | 25 313,79 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-46 et R. 2221-96 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

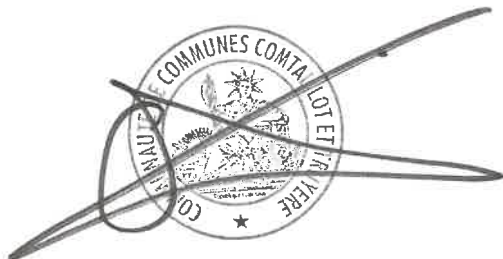
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLIMIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D170

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D044 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -37 377.45 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 37 377.45 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

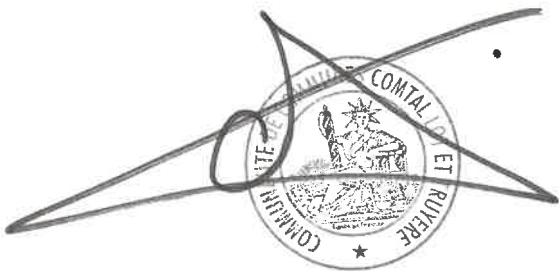
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation,
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone des Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D045 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe zone des Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -223 227.49 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 223 227.49 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone des Calsades 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D172

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D046 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe zone des Calsades 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.20 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 386 326.07 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 386 326.27 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -95 423.83 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 95 423.83 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 386 326.27 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 386 326.27 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

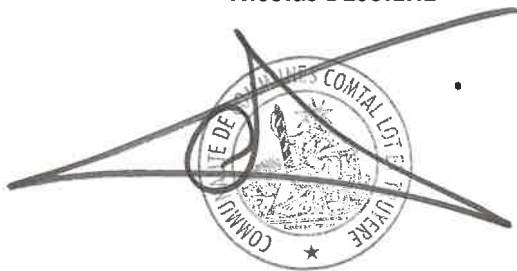
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Calsades 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOUTIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D173

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D047 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -30 391.48 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 30 391.48 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D174

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D048 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -0.49 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | -0.49 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -259 957.30 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 259 857.30 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | -0.49 |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

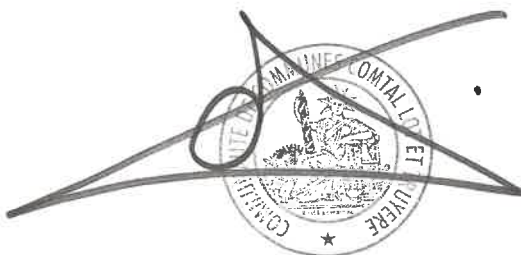
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture **29 JUIN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D175

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D049 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 0.00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -11 699.69 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 11 699.69 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone de Lioujas 2 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D176

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D050 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 2 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 16 340.83 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 16 340.83 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 8 217.14 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0.00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 16 340.83 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 16 340.83 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

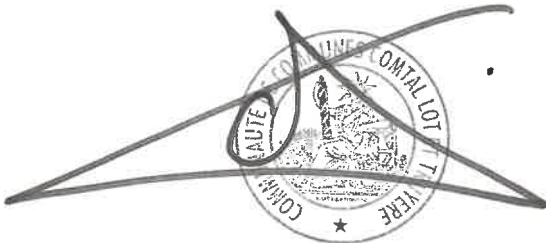
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 2 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone de Lioujas 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D177

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÈDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D051 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,11 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 472 579,68 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 472 579,79 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -84 745,54 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 84 745,54 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 472 579,79 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 472 579,79 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

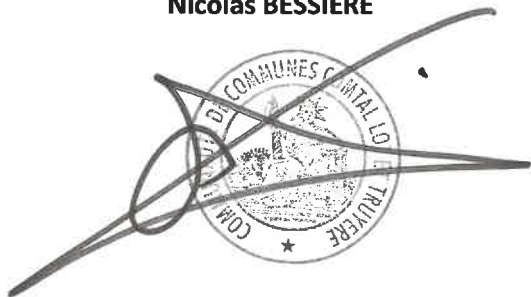
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe Zone de Lioujas 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D178

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEBRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D052 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -0.10 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | -0.10 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -289 044.87 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 289 044.87 |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 0.00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0.00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | -0.10 |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

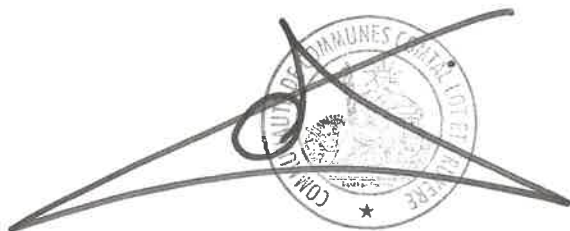
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe Zone de Lioujas 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Affectation définitive de résultat de l'année 2025 Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D179

Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÈDRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-23-D053 sur la reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président présente l'affectation définitive de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 1 596.43 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 1 596.43 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -5 680.81 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> { précédé du signe + ou - } Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 5 680.81 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 1 596.43 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 1 596.43 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Décision Modificative n° 1 du budget
principal**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D180

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Cécile BERTHIER, Nathalie TEYSSÉDRE et Marc BALMETTE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose la décision modificative n° 1 pour le budget principal :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R- 002-01 : Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € |
| TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € |
| D-023-01 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R- 021-01 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € |
| R- 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 1 000 000.00 € |

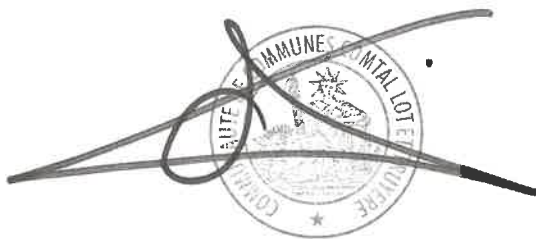
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vente de terrain à la zone d'activités
de Rouens**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D181

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAE GHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU et Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Elisabeth OLLITRAULT et Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de demande de la Commune de Saint Hippolyte en date du 16 février 2026,

Monsieur le Président explique que la Commune de Saint Hippolyte a émis le souhait d'acheter la parcelle B1721 située sur la zone d'activités de Rouens à Saint Hippolyte.

Cette parcelle est issue de la division parcellaire de l'ilot C réalisée par ABC Géomètres Experts en avril 2026. L'ilot C d'une superficie totale de 7 452 m² a été divisé en deux parcelles : B1721 (5213m²) et B1722 (2239m²). La commune de Saint-Hippolyte souhaite acquérir la parcelle B1721 d'une surface de 5213m². Le prix du m² est de 1,27 € H.T. L'acquéreur souhaite y construire un bâtiment de stockage.

Le permis de construire a été accepté le 12 février 2026.

Cette parcelle d'une surface de 5213 m² est vendue à 1,27 € HT le m².

Il sera inséré dans l'acte authentique de vente la condition résolutoire suivante :

« Tout acquéreur de lot du présent lotissement doit :

- déposer et obtenir dans un délai maximum de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, une demande de permis de construire à la mairie de la commune concernée.

- avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de 3 ans, à compter de l'obtention du permis de construire.

Si dans un délai de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, aucun permis n'a été délivré ou aucun début de construction n'est intervenu sur le lot dans un délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte, le lotisseur pourra le racheter à son propriétaire qui ne pourra s'y opposer, au prix de la vente initiale tout en réservant le droit d'examiner le cas particulier, ou le cas de force majeure, ayant entraîné le non-respect des délais ci-dessus en d'en apprécier le bien-fondé ».

Monsieur le Président propose donc de réaliser ladite vente au profit de la Commune de Saint Hippolyte moyennant le prix de 1.27 € HT le m² soit un prix de 6620.51 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

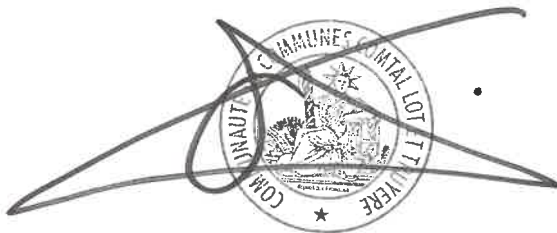
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le prix de vente de 1.27 € HT le m²,**
- **APPROUVE la vente de la parcelle B1721 située zone de Rouens à la Commune de Saint Hippolyte pour un montant de 6620.51 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur,**
- **APPROUVE la condition résolutoire ci-dessus à insérer dans l'acte de vente,**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture **29 JUIN 2026**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vente de terrain économique -
parcelle F0599 - zone d'activités Calsades III –
à la SCI Servières Immo**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D182

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAE GHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : **Cécile BERTHIER** a donné pouvoir à Marc BALMETTE, **Myriam CABROL** a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, **Laure FARRENQ** a donné pouvoir à Benoit BARRAL, **Nathalie GRIPPON** a donné pouvoir à Roger BRALEY, **Marie-Aimée LEMARCHAND** a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, **Remy BERALS** a donné pouvoir à Magali BESSAOU, **David BLANC** a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, **Jean-Luc CALMELLY** a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, **Jacques DALMONT** a donné pouvoir à Céline DEMEYER, **Eric PICARD** a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : **Francine LAFON** supplée par Eric VIDAL, **Sébastien COSTES** supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les élus à l'unanimité ont approuvé l'adjonction de ce point à l'ordre du jour du conseil communautaire,

Monsieur le Président explique que la SCI Servières Immo, en cours de constitution, représentée par Monsieur Franck SERVIERES, a émis le souhait d'acheter la parcelle F0599 située sur la Zone des Calsades III, commune de Bozouls.

Le permis de construire a été accepté le 24 avril 2026.

Cette parcelle d'une surface de 5 004 m² est vendue à 25 €HT le m².

Il sera inséré dans l'acte authentique de vente la condition résolutoire suivante :

« Tout acquéreur de lot du présent lotissement doit :

- déposer et obtenir dans un délai maximum de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, une demande de permis de construire à la mairie de la commune concernée.

- avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de 3 ans, à compter de l'obtention du permis de construire.

Si dans un délai de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, aucun permis n'a été délivré ou aucun début de construction n'est intervenu sur le lot dans un délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte, le lotisseur pourra le racheter à son propriétaire qui ne pourra s'y opposer, au prix de la vente initiale tout en réservant le droit d'examiner le cas particulier, ou le cas de force majeure, ayant entraîné le non-respect des délais ci-dessus en d'en apprécier le bien-fondé ».

Monsieur le Président propose donc de réaliser ladite vente au profit de la SCI Servières Immo ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait moyennant le prix de 25 € HT le m² soit un prix de 125 100 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

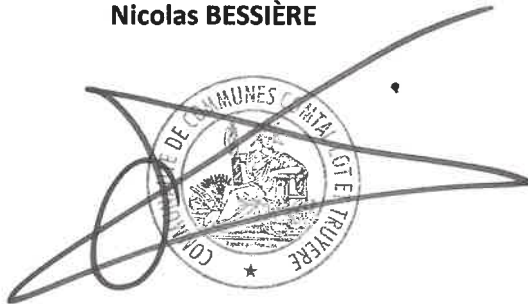
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prix de vente de 25 € HT le m²,
- **APPROUVE** la vente de la parcelle F0599 située zone des Calsades III commune de Bozouls à la SCI Servières Immo ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait pour un montant de 125 100 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur,
- **APPROUVE** la condition résolutoire ci-dessus à insérer dans l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Gimalac', written in a cursive style.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
**La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D183

Objet : Délégation du conseil de communauté au Président pour délivrer les avis conformes prévus aux articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du code de l'urbanisme

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2024-08-22-0002 du 22 août 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et reprenant la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements, dite loi « Daubié » ;

Vu la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement

Monsieur le Président précise que, suite à l'entrée en vigueur de la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025 faisant elle-même suite à la loi n°2025-541 du 16 juin 2025, les modalités d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives aux changements de destination de bâtiments non repérés dans les PLU, situés en zones A et N ont évolué.

En effet, l'autorité compétente (le maire) peut, lors de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, autoriser le changement de destination d'un bâtiment agricole ou forestier, en dérogeant aux règles du PLU, conformément à l'article L.152-6-9 du code de l'urbanisme.

Ainsi, le Maire peut octroyer la dérogation, à condition :

- Que l'activité qui était associée au bâtiment ait cessée depuis plus de 20 ans ;
- Que le projet soit principalement à vocation d'habitation ;
- Que la localisation du projet soit judicieuse pour les futurs résidents ;
- De disposer de l'accord de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, compétente en document d'urbanisme (PLU(i)) ;
- De disposer de l'accord de la CDPENAF ou de la CDNPS si le projet se situe en zone A ou N du PLU et en dehors des STECAL délimités.

L'avis de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est un avis conforme.

Un avis défavorable ne peut être rendu qu'au regard des critères mentionnés à l'article L.152-6-5 du code de l'urbanisme :

- Risques de nuisances pour les futurs occupants ;
- Insuffisance d'accessibilité du bâtiment par des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- Conséquences du projet sur la démographie scolaire au regard des écoles existantes ou en construction ;
- Conséquences du projet sur les objectifs de mixité sociale et fonctionnelle.

À défaut de transmission dans un délai d'un mois, l'avis de la Communauté de Communes sera réputé favorable, en application de l'article R.423-59 du code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire a la possibilité de confier au Président la faculté d'émettre un avis sur ces demandes de dérogations.

Au vu des délais contraints d'instruction des autorisations d'urbanisme, il est proposé que l'avis de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère sur les demandes de dérogations prennent la forme de Décisions du Président.

Cette délégation est valable pour la durée du mandat.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DELEGUE** à Monsieur le Président la délivrance des avis conformes prévus aux articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du Code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **30 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégitation

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Taxe de séjour 2027

Séance du lundi 22 juin 2026

Rapporteur Monsieur le Président

N° 2026-06-22-D184

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : **Cécile BERTHIER** a donné pouvoir à Marc BALMETTE, **Myriam CABROL** a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, **Laure FARRENQ** a donné pouvoir à Benoit BARRAL, **Nathalie GRIPPON** a donné pouvoir à Roger BRALEY, **Marie-Aimée LEMARCHAND** a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, **Remy BERALS** a donné pouvoir à Magali BESSAOU, **David BLANC** a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, **Jean-Luc CALMELLY** a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, **Jacques DALMONT** a donné pouvoir à Céline DEMEYER, **Eric PICARD** a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : **Francine LAFON** supplée par Eric VIDAL, **Sébastien COSTES** supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2333-26 à L2333-47, L3333.2 et L 5211-21 ; R 2333-43 à R. 2333-58 et R. 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L133-7, L. 311-6, L. 321-1, L323-1, L. 324-1 à L. 325-1, L. 332-1 L. 342-5 ; articles R. 133-32, R. 133-37 du Code du Tourisme ;

Vu l'article L. 321-2 du Code de l'environnement ;

Vu le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu l'Arrêté du 17 mai 2016 relatif aux modalités de transmission et de publication des informations concernant la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère ;

Monsieur le Président rappelle que la taxe de séjour perçue auprès des touristes qui séjournent sur le territoire de la Communauté de Communes est à affecter à la réalisation « d'actions de promotion en faveur du tourisme ».

Considérant :

- la compétence Tourisme désormais communautaire et le rôle de l'Office de Tourisme dans la mise en œuvre de la politique touristique du territoire,
- la ressource indispensable que représente la taxe de séjour pour la politique touristique du territoire. Allouée au financement de l'Office de Tourisme, elle contribue à l'augmentation de la fréquentation du territoire et à son développement touristique. Elle favorise, en effet, la professionnalisation de l'accueil, l'amélioration de la promotion du territoire, la mise en place d'actions de qualité en faveur du tourisme et des prestataires du territoire, l'implication de tous les établissements hébergeurs dans la politique touristique...

Il est rappelé que chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction ; le redevable étant bien entendu, la personne qui séjourne sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Tarifs de la taxe de séjour au réel par personne et par nuitée

| Nature et catégorie de l'hébergement | TARIFS ACTUELS par personne et par nuitée | TARIFS PROPOSES par personne et par nuitée |
|---|--|---|
| Palaces | 4.00 € | 4.00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 1.50 € | 1.50 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 1.00 € | 1.00 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0.90 € | 0.90 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0.75 € | 0.75 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives | 0.60 € | 0.60 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0.40 € | 0,40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0.20 € | 0,20 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 4 € | 4 % dans la limite de 4 € |

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs 2027 de la taxe de séjour comme présentés ci-dessous ;**

| Nature et catégorie de l'hébergement | TARIFS PROPOSES par personne et par nuitée |
|---|---|
| Palaces | 4.00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 1.50 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 1.00 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0.90 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0.75 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives | 0.60 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 4 % dans la limite de 4 € |

- **VALIDE les exemptions suivantes :**
 - **Les mineurs de moins de dix-huit ans ;**
 - **Les personnes bénéficiant d'un contrat de saisonnier qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement du territoire de la Communauté de Communes;**
 - **Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.**
- **VALIDE que la période de perception de la taxe de séjour au réel par les logeurs à l'année, est du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec 3 périodes de recouvrement :**

- Du 1^{er} janvier au 30 avril ;
- Du 1^{er} mai au 30 septembre ;
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre ;

et d'établir un délai de règlement au Receveur de 21 jours à l'échéance de chacune d'elles.

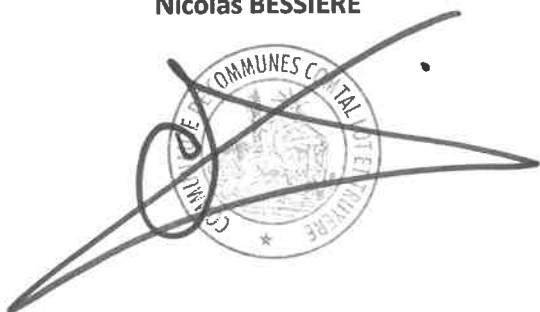
En accord avec la législation en vigueur (Art. L. 2333-38), une mise en demeure sera adressée aux logeurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de défaut de déclaration. Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition.

- **MANDATE** Monsieur le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et de planifier l'information préalable des logeurs devant prélever la taxe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subvention à l'EPIC Office de
Tourisme Terres d'Aveyron**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D185

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marle-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-03-31-D138 approuvant la convention pluriannuelle 2025 et 2026 avec l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron,

Monsieur le Président précise que selon la convention d'objectifs signée en 2025 il est proposé d'attribuer en 2026 un montant de 500 000 € qui sera versé en 3 périodes d'acompte puis un solde selon les termes et les conditions de l'article 4 de la convention :

- 1^{er} acompte sera versé, l'année N, d'un montant correspondant au 1^{er} acompte de l'année N-1 (versement entre le 1^{er} mars et le 15 mars) = 100 000€
- 2^e acompte (versement entre le 20 avril et 31 mai) = 150 000 €
- 3^e acompte (versement entre 1^{er} juillet et le 15 juillet) = 150 000 €
- Solde = versement entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre = 100 000 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE pour l'année 2026, le montant de 500 000 € de subvention accordée à l'Office de Tourisme Terres de l'Aveyron,**

- **APPROUVE** les modalités de versement des acomptes et le solde restant, pour l'année **2026**, à l'Office de tourisme Terres d'Aveyron,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gimalac', is written over a faint circular stamp.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Achat d'un bâtiment zone de la
Bouysse à Espalion**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D186

Rapporteur Monsieur Alexandre BENEZET

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Welfried DOOLAE GHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSE DRE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du service des Domaines du 20 mai 2026,

Monsieur le Président indique que le bâtiment administratif actuel de la Communauté de Communes accueille, en sus des services administratifs, la partie technique ainsi que l'ensemble des véhicules les plus sensibles au froid tels que l'hydrocureur et la balayeuse.

Les compétences de l'intercommunalité ainsi que ses activités de mutualisation en direction des communes ont fortement progressé et les locaux deviennent trop exigus.

Pour faciliter la fluidité du fonctionnement des services, il est proposé de délocaliser les services techniques soit par la construction d'un bâtiment neuf, soit par l'achat d'un bâtiment adapté.

Au terme de nombreuses recherches étalées sur plusieurs années, car le bien idéal est rare localement, la possibilité d'acheter un bâtiment existant s'est présentée.

Celui-ci présente les avantages suivants :

- Il est sur la commune d'Espalion, sur la zone d'activités de La Bouysse,
- À proximité immédiate du siège (point de départ central des véhicules et personnels d'intervention),
- À proximité immédiate d'un certain nombre de sites, propriété de la Communauté de Communes.

- Cette proximité permettra aux agents techniques de rester en lien étroit avec les services supports dont financiers, RH et direction générale,
- Il correspond en tous points aux besoins avec la possibilité de garer à l'abri l'ensemble des véhicules ;
- L'aménagement intérieur actuel permet au personnel de se restaurer, se doucher, accomplir les tâches administratives.
- Le terrain d'emprise offre des possibilités d'agrandissement.
- Il est fonctionnel immédiatement
- Il peut être agrandi à l'avenir

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère acquière le bâtiment (environ 650m²) et son terrain d'emprise sis sur la parcelle 1273 section A, située rue des Mécaniques Réunies La Bouysse 12 500 ESPALION pour une superficie égale à 1 488 m² auprès de Madame Martine VEYRE au prix de 280 000 €.

Le prix de vente initial était fixé à 300 000€ par la vendeuse, sachant que l'estimation des domaines l'évalue à 250 000 €.

Il est proposé, compte tenu de tous les arguments indiqués ci-dessus, que la Communauté de Communes achète ce bâtiment à 280 000 €, ce que la propriétaire a accepté.

Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition du terrain d'une superficie égale à 1 488 m² ainsi que le bâtiment d'une superficie égale à 650 m² situé sur la parcelle 1273 section A au prix de 280 000 €, propriété de Madame Martine VEYRE, pour y installer le bâtiment technique de la Communauté de Communes.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au présent projet et notamment l'acte authentique de vente.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Gimalac", written over a horizontal line.

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

29 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Préfet délégué

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Achat de la parcelle E 2468 Rue des
Grillons pour l'extension de la maison de
santé de Bozouls**

Séance du lundi 22 juin 2026

N° 2026-06-22-D187

Rapporteur Monsieur Benoit BARRAL

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT et Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSEDE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du service des Domaines du 18 décembre 2025,
Vu le plan de division C9403 dressé le 16 septembre 2025 par le cabinet ABC géomètres experts,
Vu la délibération n° 90 en date du 8 décembre 2025 relative à la cession de l'emprise foncière de l'extension de la maison de santé,
Vu la délibération n° 44 en date du 6 mai 2026 relative à la désaffectation et au déclassement d'une portion d'espace public rue des Grillons,
Vu la délibération n° 2025 12 15 -D260 approuvant l'achat de deux parcelles pour l'extension de la maison de santé de Bozouls,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section E numéro 2468 située sur l'emprise foncière du projet,

Monsieur le Président propose d'acheter la parcelle section E numéro 2468 à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère au prix symbolique de 10 €. Cette parcelle représente une superficie de 119 m² correspondant à l'emprise au sol de l'extension de la maison de santé et de son parking.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

La commune de Bozouls, par délibération en date du 6 mai 2026 cède au prix de 10 euros les parcelles suivantes : section E parcelle 2468 pour une superficie de 119 m² correspondant à l'emprise au sol de l'extension de la maison de santé et son parking.

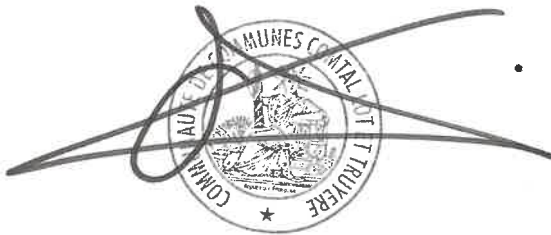
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 2468 section E au prix de 10 € propriété de la Commune de Bozouls à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour réaliser l'extension de la maison de santé de Bozouls et son parking,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au présent projet et notamment l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **29 JUIN 2026**
Pour copie conforme,
Le Président,
Par délégation
**La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».